

LE CULTIVATEUR

L. J. TARTE & FRÈRE, Propriétaires

J. ISRAËL TARTE, M.P., Rédacteur en chef.

ADMINISTRATION : 1586 Rue Notre-Dame

L'ÉVEIL

Le gouvernement Thompson songe à demander au gouverneur-général une dissolution du parlement, afin de n'être point obligé de définir sa politique fiscale, afin d'éviter de prendre une attitude sur la question des écoles, afin de fermer l'accès aux urnes des milliers de jeunes gens auxquels une révision des listes électorales donnerait le droit de citoyen.

Nous donnons l'éveil—au cas de péril, c'est-à-dire de surprise !

Voulez-vous m'aider ?

Les organisateurs de la société de colonisation de Montréal se sont réunis jeudi dernier au bureau du département des Terres de la Couronne, rue Saint-Gabriel. Il y a eu échange de vues, discussion générale sur les moyens à prendre pour donner à la future association les assises qui assureront son succès.

Depuis la mort du regretté Mgr Labelle, le mouvement colonisateur dans la région du Nord n'a point fait de progrès. Il s'agit de le stimuler, de lui redonner de l'essor et du développement. Les circonstances s'y prêtent. La crise qui sévit aux États-Unis a privé de travail des milliers de pères de famille qui jettent aujourd'hui leurs regards vers la patrie, vers le sol fécond où ils pourraient trouver l'aisance, la tranquillité, la sécurité pour eux et leurs enfants.

Seulement, il faut être pratique, prendre les moyens d'arriver au but. Ceux de nos concitoyens que nous pourrions ramener au pays n'ont pas tous les ressources nécessaires pour s'établir sur des terres non défrichées. On ne vit pas de rien dans la forêt. Un colon qui a une dizaine d'acres prêts à être mis en culture est aisé, s'il est intelligent, sobre, courageux, et s'il ne lui arrive point d'accident. Mais ces dix acres ne se défricheront point par miracle. Et pendant que tomberont les grands arbres, et que le feu balayera le sol qui recouvrira tantôt la semence—la femme et les enfants et le chef de la famille ne se nourriront point de la lumière du soleil !

C'est là qu'est le problème. J'en ai offert la solution dans ces colonnes, et vous serez obligés d'y venir, ou d'en trouver une meilleure : l'adoption d'une politique de primes aux colons pour chaque acre défriché, jusqu'à concurrence de vingt acres.

Cinq piastres par acre, c'est pour le rude défricheur l'assurance qu'il y aura du pain dans la huche et du lard dans la soupe. Ah, ceux qui n'ont jamais vu que de la vie aisée, qui ont toujours eu de l'argent dans le gousset, ne savent point que cinquante piastres dans la forêt, c'est la fortune, c'est l'hiver sans anxiété.

Serait-on jamais placé l'argent public d'une manière plus profitable, plus patriotique qu'en appliquant à l'œuvre de la colonisation, en primes de défrichement, cinquante mille piastres par année ?

Eh bien, je n'ai pu encore faire entrer cette chose si simple dans la tête de ceux qui nous gouvernent.

Voulez-vous m'aider à leur faire entendre le bon sens ?

J. ISRAËL TARTE.

SIGNE DE GENE

Le bilan des caisses d'épargne du gouvernement, pour le mois de décembre, accuse \$259,237 de dépôts et \$438,437 de remboursements.

Cet excès de remboursements est un signe de la gêne qui se fait sentir partout. Pour faire face au manque d'emploi, les ouvriers sont obligés de tirer sur les vieux acquis et de diminuer d'autant leurs dépôts dans la caisse d'épargne. Ce phénomène est toujours un signe de crise et de la misère qui accompagne la perturbation dans les affaires.

On annonce une grande assemblée à St-Vincent de Paul, dans la salle du collège, pour le 25 de ce mois, dans l'après-midi.

M. Laurier y ferait un discours important.

Le National Board of Trade tiendra le 23, à New York, son assemblée annuelle. On y discutera le bill Wilson dans son application au Canada.

Le Secrétaire de Colonisation de Montréal a récemment tenu une conférence avec les membres de l'Association.

L'œuvre et les diffamations du "Mail"

LE "GLOBE" ET L'OPPOSITION

La situation définie

L'attitude politique du "Mail" est d'un intérêt tout particulier. Elle n'est point démentie depuis le jour où Sir John A. MacDonald crut devoir le répudier et fonder l'"Empire", destiné à être l'organe principal du vieil homme d'Etat et du parti dont il était le chef incontesté.

Le "Mail", qui s'était toujours montré juste et même sympathique aux Canadiens-français, changea soudainement de direction, et se lança dans une campagne haineuse et persévérente contre la province de Québec, ses institutions, ses hommes publics, ses croyances, etc.

Sir John A. MacDonald fit au "Mail", qui avait coûté beaucoup d'argent au parti conservateur, des protestations et des remontrances. Une rupture finale survint. L'"Empire" fut créé par les manufacturiers et les grands intérêts liés à la politique du cabinet d'Ottawa. Sir John se mit lui-même sur le chemin pour prouver des sous-entendus.

Je sais que mon sentiment et mes appréciations sur Sir John ne seront point partagés par un grand nombre de ceux qui liront cet écrit. Je les engage à se déprendre de l'esprit de passion et de rancune, qui joue un si funeste rôle dans notre politique.

A bien connu cet illustre mort. A maintes reprises, j'ai discuté avec lui les questions les plus complexes, les plus irritantes, les plus délicates. J'ai différencié avec lui, je lui ai résisté, je lui ai fait la lutte sur certains sujets, bruyamment parfois.

Il me semble que j'ai eu occasion de le juger. Je ne lui ai jamais demandé de faveur, je n'ai rien reçu de lui ou de son gouvernement.

J'en parle donc avec une liberté parfaite, et avec la conviction que je dis la vérité.

La pensée dominante de Sir John A. MacDonald était de fonder dans l'Amérique du Nord une nation, une nation puissante de l'Empire Britannique. Or, il savait que cette œuvre ne pourrait être accomplie qu'avec les concours et la participation volontaire de tous les éléments et de toutes les nationalités. Concours et participation qui devaient nécessairement être les résultats de leur contentement et de leur loyauté.

La politique du "Mail", menaçante pour le tiers de la population de la Province et par conséquent propre à faire surgir la résistance, l'inquiétude et la colère dans les esprits, ne pouvait être acceptée et approuvée par lui. Il y vit un péril imminent pour la Confédération, et une menace de tous les éléments du bien colonial.

J'affirme que Sir John A. MacDonald considérait le "Mail" comme un organe secret des groupes qui, aidés aux États-Unis, désiraient l'annexion du Canada à la République Américaine, et qui croient rendre le gouvernement de notre pays impossible en amenant les uns contre les autres les races anglaise et française.

Je n'entends point dire qu'il éprouvait à notre sujet une affection passionnelle. Il n'avait point mission de veiller sur nos droits et nos privilèges. Mais il comprenait que trois millions de protestants ne sauraient songer à gouverner par la force deux millions de catholiques, que le consentement de la Province de Québec et des Canadiens-français est essentiel à la maintenance de l'œuvre de choses actuelles, et que ce consentement ne serait point continué, si la Province de Québec et ses habitants étaient traités par les autres Provinces et par leurs concitoyens anglais comme des êtres indignes de tous titres à la liberté et au respect public.

La réputation éblouissante du "Mail" par Sir John A. MacDonald a donc été, selon moi, un acte de haute politique canadienne et impériale.

Tant qu'il a vécu, et que sa grande personnalité a été la pour imposer ses passions et au fanatisme, la campagne du "Mail" n'a eu que peu de résultats.

Elle est aujourd'hui en plein épanouissement.

Avant que nos concitoyens d'Ontario ne s'engagent définitivement à entrer dans les rangs du "Mail", je les prie de réfléchir, et de se rendre bien

compte des conséquences nécessaires qui découleraient de l'adoption par eux du programme qui leur est proposé, et qui rallie déjà des concours nombreux dans leurs rangs. Le "Mail", et l'Association Protestante dont il est le porte-parole, préchent l'extermination sociale et politique des Canadiens-français dans la Confédération.

Eh bien, je crois plus vrai que jamais le sentiment de Sir John A. MacDonald : le "Mail" fait l'œuvre de ceux qui veulent l'annexion du Canada aux États-Unis, et il pense arriver à ce but en exaspérant les Canadiens-français par des calomnies incessantes et des menaces non déguisées. Les écrits les plus odieux et les plus diffamatoires publiés dans ses colonnes contre notre Province, ses institutions, ses hommes publics, tombent de plumes qu'il n'oserait faire connaître !

La stratégie du "Mail" est d'autant plus dangereuse que, pour mieux cacher ses desseins, il se constitue le champion des idées et des institutions britanniques contre les prétendus envahissements du catholicisme et des Canadiens-français, le vengeur de la minorité anglaise foulée aux pieds dans la Province de Québec par la hiérarchie romaine !

L'un de ses griefs favoris est pour la centième fois mis sous les yeux du lecteur en ces termes :

"L'histoire des townships de l'Est, où les Canadiens-français sont en majorité maintenant, n'est pas une histoire de tolérance, mais est plutôt l'histoire d'envahissements graduels et certains. Il y a près d'un siècle, des colons écossais y prirent des terres sur la foi d'une entente distincte que les comités désignés sous le nom de 'Townships de l'Est' seraient gouvernés par les lois anglaises. Leurs descendants ont constaté que le système paroissial avec la dime et l'organisation de la fabrique leur est appliqué. Les Évangélistes Catholiques Romains peuvent maintenant déterminer ou altérer les frontières des municipalités, transférer ainsi les propriétés des protestants d'une paroisse à une autre."

Le "Mail" trompe odieusement le public qui le lit. Cet article est faux, comme le démontre l'article 29 du Code Municipal :

"Tout territoire érigé en paroisse et situé en entier dans un seul et même comté, forme par lui-même une municipalité de paroisse dans toute son étendue, sauf toutefois ses parties comprises dans un township" ou dans une municipalité de ville ou de village."

Pour ériger une paroisse catholique, il faut la majorité des franc-tenanciers et l'approbation des Commissaires de l'état civil.

Dans les seigneuries, une érection ainsi faite a pour résultat la création d'une municipalité de paroisse.

Les seigneuries sont habitées, on le sait, par la population catholique.

Dans les townships, où vivent nos concitoyens anglais, cette disposition ne s'applique point. L'érection des municipalités y est, au contraire, réservée aux conseils de comtés.

"Art. 33. Le conseil de comté peut, par une résolution précédée d'un avis public dûment donné à cet effet et approuvée et publiée en la manière prescrite par l'article 41, ériger en municipalité de paroisse sous le nom qui lui convient d'après les règles prescrites, un territoire enclavé dans un ou plusieurs townships ou parties de townships érigés ou non en municipalités et qui a été constitué en paroisse civile, pourvu que cette paroisse contienne trois cents âmes et qu'elle soit située en entier dans un comté."

Il n'est point utile d'insister : le "Mail" a dit ce qui n'est pas vrai.

Donc, en autant que les townships de l'Est sont concernés, l'argumentation de ce journal est mensongère.

Le "Mail" se rend coupable d'une égale mauvaise foi dans l'affirmation suivante :

"Quand il y a une majorité canadienne-française dans une municipalité, la langue française devient la langue officielle du conseil, et l'anglais est jeté au panier. Ainsi est changé le caractère des townships de l'Est."

Le Code Municipal donne au "Mail" un démenti formel.

"Art. 241. Dans les sessions du conseil, quoique à droit d'être entendu, peut faire usage de la langue française ou de la langue anglaise."

Art. 242. Les livres, registres et procédures de tout conseil municipal sont tenus, et les certificats de publication ou de signification et tout autre document déposé ou produit au bureau du conseil sont rédigés dans la langue française ou dans la langue anglaise."

Pour qu'il y ait déviation de cette règle, il faut un ordre en conseil du gouvernement de la Province.

C'est de cette façon que le "Mail" traite des choses de la province de Québec. Pour rendre les Canadiens-français odieux auprès de leurs concitoyens d'autres origines, il ne recule devant aucune diffamation. Nos institutions, nos lois sont dénaturées avec perfidie et système. La pensée, l'attitude, les écrits de nos hommes publics sont torturés, défigurés avec un cynisme qui aurait droit de nous étonner, si nous ne savions d'avance que la haine et le fanatisme sont capables de tout.

III

Le "Mail" ne peut contenir son indignation et son ressentiment à l'égard de la langue anglaise serait supprimée dans les délibérations du conseil d'une municipalité dont la majorité des contribuables serait française.

Les Canadiens-français du Manitoba ont reçu en 1870, la promesse solennelle que leur langue serait l'une des langues officielles de cette Province—qu'ils ont ouverte à la civilisation.

L'usage de la langue française a été aboli en 1890, à la suggestion et aux applaudissements du "Mail."

Je n'écris point pour faire des phrases. J'ai pour but unique de prouver l'insigne mauvaise foi du journal qui s'est constitué notre diffamateur de tous les instants.

La langue anglaise est dans la Province de Québec sur le même pied que la langue anglaise dans la législature, devant les tribunaux, dans toutes les assemblées délibérantes où une minorité anglaise veut faire entendre sa voix.

Je défie le "Mail" de me citer un seul conseil municipal dans lequel l'usage de la langue anglaise a été refusé.

Il n'en fera rien : il ne peut le faire !

Il ne se rétractera pas non plus.

Ma réponse à ses calomnies n'atteindra point sa clientèle.

Son honneur est sauf !

IV

Le "Mail" poursuit contre nous cette machiavélique campagne.

Deux grands journaux, le "Globe" et l'"Empire", sont publiés à côté du "Mail", à Toronto.

Ni l'un ni l'autre n'ont la loyauté et le courage de rétablir les faits. Ils laissent discréditer aux yeux de la population anglaise, par des représentations qu'ils savent fausses, une province qui est la seconde en importance dans la Confédération, une race qui compte un million et demi d'habitants sur ce sol.

C'est le "Mail" qui est leur maître, à tous deux, c'est lui qui les conduit.

Je suis un diseur de vérités—à tous risques ! Eh bien ! Je dis celles-ci aujourd'hui, afin qu'il n'y ait point de malentendu ou de méprise.

Les passions soulevées par le "Mail" sont telles que le "Globe" le suit d'étape en étape, ou pour être plus juste, recule et retraite sans cesse devant lui.

Sur la question du bill des Jésuites, le "Globe" a vogué dans les eaux du "Mail."

Sur la question des Ecoles du Manitoba et du Nord-Ouest, il est à la remorque du "Mail."

Quant à l'"Empire", il est le copain et le compère du "Mail". Il fait par goût et par instinct ce que le "Globe" fait par pusillanimité et par peur.

La tactique du "Globe" consiste à combattre en tournant le dos à l'ennemi, et en tirant sur ceux que le "Mail" désigne à ses coups.

Cette savante stratégie a eu pour résultat des défaites répétées pour l'opposition, et ce qui est plus grave, le déchaînement des passions qui menacent de nous faire remonter aux jours où aucun gouvernement n'était plus possible au Canada.

Le "Globe" vient de se prononcer contre l'Association Protestante. Il le fallait bien, certes ! Elle étire à la gorge le vieux et vénérable chef du gouvernement d'Ontario, Sir Oliver Mowat.

Le "Globe" est acculé au mur !

Une attitude ferme, virile, basée sur cette force souveraine qui s'appelle la vérité, en face des appels infâmes du "Mail" aux préjugés, eût empêché l'opinion de s'égarer. Il n'y a qu'un sentiment sur ce point parmi les hommes les mieux renseignés et les plus en état de juger.

Il y a assez de mal de fait pour qu'il

soit temps de définir exactement la situation—en autant que l'on a eu le Province de Québec est concernée.

Que le "Globe" parle en son nom propre : personne ne l'en peut empêcher. Il est la propriété de particuliers qui en font une affaire, qui sont chez eux et qui ont, en conséquence, toute liberté de porter sur les questions et les hommes publics les jugements qu'il leur convient.

Mais ces particuliers ne sont point et ne représentent point les chefs et les esprits dirigeants du parti dont M. Laurier est la tête.

Je parle sans crainte d'être contredit.

Sur les sujets les plus graves qui ont surgi dans les dernières années, le "Globe" a été, de fait, en désaccord d'idées avec l'opposition parlementaire à Ottawa.

Sans doute, ce journal a de l'importance en raison de sa grande circulation. Mais le pouvoir derrière le trône n'y est exercé ni par M. Laurier, ni par Sir Richard Cartwright, ni par M. Mills, ni par M. Edgar, ni par aucun autre homme occupant un poste de confiance et de direction dans le parti libéral, tel que constitué à l'heure présente.

Les députés Canadiens-français de cette Province et ceux qui les appuient dans les foules, sont unanimes à dégarer leur responsabilité des positions variées et successives du "Globe." Ils n'ont, par contre, qu'à se louer des dispositions conciliantes, sympathiques de la grande majorité de leurs collègues de la députation libérale d'Ontario, dont le "Globe" ne rend ni la pensée, ni les sentiments.

Le parti libéral est représenté dans notre province-sœur par une armée de journaux méritants que l'atmosphère tory de Toronto n'a point emprisonnés, et qui font noblement la lutte sur le terrain de la justice égale pour tous.

V

Les défaillances du "Globe", la complaisance de l'"Empire", ont permis au "Mail" de prendre dans Ontario un ascendant aussi considérable que dangereux. Enfin, une partie de la population anglo-saxonne s'organise en sociétés secrètes, sur divers points du territoire de cette Province, pour exclure de toute participation au gouvernement du pays les Canadiens-Français et les Catholiques !

L'existence du cabinet Mowat est en péril, à cause de nous, en bonne partie. Il est accusé d'avoir été trop juste à l'endroit des nôtres. Tous les matins, notre nom, nos institutions sont couverts de fange, voués au mépris et à la haine dans les colonnes du "Mail", redevenu le principal organe de l'opinion tory dans Ontario.

Les diffamations dont nous sommes les victimes produisent d'autant plus d'effet que, par leur silence et parfois même par leurs écrits, le "Globe" et l'"Empire", semblent y acquiescer. Le programme du "Mail" est de prouver que les Canadiens-français sont un troupeau d'esclaves soumis aveuglément à la hiérarchie catholique, que cette hiérarchie vit d'exactions et d'envahissements sur les droits des protestants, que les anglais de cette Province sont soumis de la part du clergé et de ceux qui lui contrôlent aux traitements les plus intolérables. La conclusion qu'il demande à l'électorat anglais de tirer est claire : "écartons les Canadiens-français, excluons-les des charges publiques, etc."

Le "Mail" est le porte-voix de l'Association Protestante.

Il a pris la place du "Globe" d'autrefois, à la grande terreur du "Globe" d'aujourd'hui.

J'ai suggéré au banquet Laurier, à Québec, que M. Joly accompagnât l'émigrant chef de l'opposition dans Ontario, pour l'aider à dissiper les nuages épais de la calomnie érigée en système. Quant à ceux d'entre nous qui ont le courage de défendre les droits de leurs compatriotes, leur titre à un traitement semblable à celui que reçoit la minorité anglaise, il paraît qu'il ne leur est point permis par le "Globe" et son entourage d'apparaître devant un auditoire d'Ontario.

Le "Mail" a donné le ton : il faut que le "Globe" le désarme en chantant la même chanson !

VI

Un pareil état de choses ne saurait durer. On ne peut gouverner ce pays sans tenir compte de l'existence politique des Canadiens-français !

J'ai la conviction profonde que l'opinion publique dans Ontario n'a pris

la fausse direction dans laquelle elle est entrée, que parce que l'on a eu le frayer de lui parler le langage de la vérité sur les choses et les hommes de la Province de Québec.

Si l'un de nous est choisi comme l'objet spécial des attaques du "Mail", le "Globe" se hâte de le jeter à la mer, de s'en laver les mains, sans même se donner le mal de contrôler l'exactitude des dénégations faites contre nous.

Et le sentiment se forme, au goût et au gré du toryisme !

Et les élections surviennent, et elles sont perdues l'une après l'autre.

Si des questions de personnes étaient seules en cause, il serait possible de garder le silence. Mais les répudiations du "Globe" portent sur les droits de la race française, et sur le devoir qu'ont ses hommes publics d'y rester fidèles.

Je suis sorti des rangs du parti conservateur parce que je savais qu'au lendemain de la mort de Sir John A. MacDonald, le fanatisme et l'intolérance y prendraient la première place et en deviendraient le mot d'ordre, parce que depuis longtemps je rêvais une alliance entre la Province de Québec française et le parti libéral dirigé par M. Mowat—une alliance de raison et d'intérêt public contre les menées menaçantes de l'orangisme, contre l'Association Protestante et les fauteurs de discorde entre les citoyens de ce pays.

Ca n'est ni le "Globe", ni ses traditions qui ont valu et vaudront à M. Laurier les adhésions qui lui viennent par milliers des foules conservatrices—à cause de sa droiture, de sa haute éloquence et de sa probité. Et s'il n'était point de notoriété certaine que le "Globe" est conduit et dirigé en dehors de toute action ou intervention de M. Laurier, souvent même contrairement à ses opinions, le sort de l'opposition dans le Bas-Canada serait scellé.

Le "Globe" peut donc, si cela lui convient, se gêner moins encore à l'avenir que dans le passé. Il parle, nous le savons, pour les deux ou trois gros actionnaires qui soignent sa clientèle. Son sentiment en l'affaire des écoles est propre à lui et fait les délices du cabinet Thompson. Il est décidément hostile à l'exercice, en faveur des Canadiens-français du Manitoba, du droit d'appel qui fut inséré dans la constitution canadienne à la demande pressante des anglais de ce pays, pour la sauvegarde de la minorité anglaise de la Province de Québec !

Il est donc, lui aussi, l'apôtre et le champion de l'inégalité des races dans ce pays.

Pour ma part, je me propose d'offrir une résistance opiniâtre, persévérante aux efforts de tous les tenants de cette doctrine perverse et outrageante, quels qu'ils soient.

Je regrette que le "Globe", qui eût pu remplir une si noble mission, ait préféré le sentier plus facile des préjugés.

J. ISRAËL TARTE.

Autre chose

Nos lecteurs trouveront dans une autre partie du journal un compte-rendu de l'assemblée de lundi. Elle avait été originairement convoquée par M. Allard et ses amis, mais l'association de réforme de Berthier demanda et obtint permission d'y prendre part.

Une réunion politique est toujours intéressante pour l'observateur qui s'y rend avec l'intention d'y juger les figures et les choses. Il faut se réjouir de ce que le nombre des contribuables qui veulent entendre paisiblement les discussions politiques, augmente de jour en jour. "Nous n'avons que des occasions comme celle-ci pour nous renseigner et connaître nos hommes" me disait hier une foule de braves gens. Ils avaient raison. Pourquoi du tapage, pourquoi des cris, des injures ? La liberté de toute parole respectable doit être complète chez un peuple digne de se gouverner lui-même. Car s'il ne prête une oreille attentive et indépendante à la discussion de ses affaires, le désordre, la corruption, les abus de tous genres ne tarderont point à s'infiltrer et à s'implanter dans le sol politique. L'esprit de parti poussé jusqu'à l'aveuglement est la plus funeste des erreurs. Il conduit fatalement à la mauvaise administration de la chose publique, car il équivaut à l'abdication par les électeurs du contrôle qu'ils doivent exercer—les yeux ouverts, la conscience libre et éclairée.

Les accusations dont M. Allard a été l'objet ont joué un rôle secondaire à l'assemblée de Berthier. La position de plusieurs de ceux qui y étaient présents a élargi le cadre du débat. Le cabinet de Québec était représenté par trois de ses membres, messieurs Nantel, Beaubien et Pelletier. L'hon. M. Mercier a porté la parole.

M. Nantel est, dit-on, le Premier-Ministre de demain, et je regrette qu'il ait attendu si tard pour entrer en scène. Il y a chez lui de la pensée, et il ne m'eût point déplu le voir se livrer quelque peu. Si je n'avais crainte de nuire à son avancement, je confesserais que j'ai des faiblesses pour ce copain des jours et des luites d'antan. Les hasards de la politique l'ont rangé dans un camp, moi dans l'autre.

J'aimerais le voir donner sa mesure et sa valeur.

Personne qui sait parler ne niera que M. Mercier a prouvé hier une fois de plus qu'il exerce sur les foules un empire qui est l'apanage du petit nombre des élus de la faveur populaire. Son genre est de ceux qui imposent le silence et fait la multitude se masser au pied de la tribune. Il y a de la puissance chez cet homme !

J'ai beaucoup écrit en désapprobation de sa politique, et je ne suis pas très sûr que nous soyons aujourd'hui en tous points d'accord. Mais il n'est point trop tard, il vit : des milliers de ses concitoyens parcourent de longues distances pour l'entendre. J'ajouterais que les anathèmes persévérants de toute la presse anglo-saxonne le servent à cette heure. Notre race de francs n'aime point que l'on piétine sur ceux qui tombent dans le combat !

J'ai suivi avec intérêt les procédés de la réunion de Berthier. L'opinion publique attend autre chose que ce qui y a été dit. Le passé est le passé. Fermons-en le compte, et voyons ce qui reste à faire pour l'avenir.

Or, pour moi, la politique dont l'adoption presse est l'instruction des foules, le développement de la colonisation et de l'agriculture, la pratique d'une rigide économie—qui ne peut se réaliser que par un changement complet, radical dans le système administratif de cette province.

J. ISRAËL TARTE.

15 janvier 1894.

NOTES POLITIQUES

Mgr Cameron, évêque d'Antigonish, Nouvelle-Ecosse, a passé plusieurs jours chez Sir John Thompson, à Ottawa, la semaine dernière. Les députés disent qu'il a été rejoint par M. McDonnell, curé de St-Denis, et qu'un prétre important d'Ontario est aussi venu discuter avec eux la situation politique.

Il faut en prendre et en laisser, des nouvelles du télégraphe. Cependant, il est bon de les noter au passage.

—La législature d'Ontario est convoquée pour le quatorze février. Cette session est la dernière du présent parlement.

Le cabinet Mowat nous paraît exposé à une défaite aux élections prochaines—qui devront avoir lieu avant le 10 de juillet. Le fanatisme est déchaîné contre lui, et il est l'arme par excellence du parti tory dans Ontario, à cette heure.

Quel malheur que les classes dirigeantes dans la province de Québec ne lisent point la presse d'Ontario, le "Mail", l'"Empire", le "Globe", le "Hamilton Spectator" ! Leurs éditions hebdomadaires coûtent bon marché—une piastre par année. Les éditions quotidiennes de ces journaux devraient être dans tous les foyers, dans tous les salons, dans tous les cercles littéraires ou politiques, chez tous les cures, auxquels leurs revenus permettent de dépenser une vingtaine de piastres pour se tenir au courant de ce qui se passe dans ce pays, chez les hommes de profession, chez les cultivateurs instruits.

—La rumeur s'est accentuée que le Procureur-Général d'Ontario, à la suggestion de M. Kerr, qui a dirigé conjointement avec M. Osier, les poursuites contre messieurs McGreevy et Connolly, aurait recommandé que des procédures criminelles soient prises contre Sir Hector Langevin, pour complicité avec ces deux hommes et leurs associés.

Il n'y a pas de doute raisonnable sur ce point : l'ancien ministre des Travaux Publics est plus que compromis dans la longue série de vols dont son département a été le centre et le moyen. Mais beaucoup de ces rapines ont été couvertes par des rapports d'ingénieurs, des ordres en conseil. Si Sir Hector Langevin doit être poursuivi, que tous ceux qui lui ont prêté main-forte le soient également.

Il existe peut-être des documents qui établiraient que l'enquête de 1891 n'a fait qu'entreouvrir les portes de la caverne !

AGRICULTURE

UN PRÉJUDICÉ SEMENTIER

N'avez-vous jamais été surpris du peu de hauteur de certaines étalles, surtout à la campagne? Cela m'est arrivé souvent; et quand je me trouvais dans une de ces cages dont je touchais le plafond de ma main, et où chaque animal avait à peine sa place, je me rappelais qu'un cheval ou une vache demandent une trentaine de mètres cubes d'air pur par heure, et je ne comprenais pas comment les pauvres bêtes n'étaient pas malades. Car, de ventilation, il n'y en avait guère; tous les trous étaient soigneusement bouchés, et souvent pas d'autre ouverture que la porte qui, à moitié fermée, était tenue par un verrou. J'ai regardé alors les vaches, j'étais forcé de reconnaître qu'elles ne paraissaient guère en souffrir; et la fermière avait quelque droit de se vanter d'être complaisante. Que devenait cette grosse question du renouvellement de l'air, dont notre fermière, ce semble, ne paraissait pas plus se soucier que de son premier bonnet?

Cette observation qui me déconcertait avait été faite depuis longtemps par nos savants, et quand les savants ne posent une question, ils finissent toujours par la résoudre, si épineuse soit-elle. Cette fois, ils ont trouvé que les mureaux respirent! Vous ouvrez de grands yeux, vous demandant si vous avez bien lu? Mais oui, les murs respirent comme nous; qu'on se tienne à l'écart après tout! Il y a une belle barquette qu'on a dit qu'ils avaient des yeux et des oreilles! D'ailleurs, vous allez comprendre.

La diffusion est une chose qui vous est maintenant familière; vous avez fait ou vous ferez du cidre par diffusion; c'est par diffusion qu'on extrait le sucre de vos betteraves, vous savez que l'absorption intestinale et la nutrition des plantes sont des phénomènes de diffusion. Aussi je ne vous rappelle que pour mémoire ce qu'on entend par là. Deux liquides séparés par une cloison poreuse se mélangent, peu à peu, l'un dans l'autre, en l'absence de toute agitation mécanique. Les

LES FORMES DE TERRE EN HIVER

Plusieurs conditions sont à observer, comme précautions, pour assurer une conservation parfaite, en quelque endroit que l'on serre ses pommes de terre.

Jamais on ne doit les entasser en masses profondes, à plus de 6 pieds de hauteur; autrement, le tas s'échauffe et entre bientôt en décomposition.

On ne doit pas non plus les adosser contre les murs, qui leur communiqueraient leur humidité, mais les en séparer par des planches ou de la paille.

La température, autant que possible, ne doit pas dépasser 12°, ni descendre au-dessous de 0° centigrade.

De temps en temps, on doit visiter le tas, causer les pousses qui se développent, rejeter soigneusement les pommes de terre qui pourraient se trouver gâtées. Il est bien entendu qu'on veille à ne les serrer que quand leur maturité est complète.

L'adoption des tas à eau reconnue de si grande importance que la maison Villourdin consigne toutes ses pommes de terre de semence dans des paniers d'osier.

On assure aussi leur conservation, comme pour les fruits, en les saupoudrant légèrement de chaux vive ou en les trempant quelques secondes dans de l'eau renfermant 200 d'acide sulfurique.

Quand on emploie les silos pour les pommes de terre, on les creuse dans un terrain de facile écoulement, les tranches ayant 3 pieds de profondeur et séparées de 6 pieds en 6 pieds par des cloisons en terre. Au fond une couche de paille longue et sèche et une seconde couche au-dessus des tubercules ensilés, enfin, par-dessus la tour, une épaisseur de 10 pouces de terre.

POMMES DE TERRE GRÉLÉES

Deux méthodes se présentent pour les utiliser.

1. Les mettre tremper dans l'eau froide pendant huit ou dix jours, en renouvelant l'eau; les presser dans de grosses toiles, les faire sécher au four et les réduire en une farine qui est très bonne.

2. Les étendre sur le sol, pour que la pluie les lave et les dessèche spontanément. Elles durcissent, blanchissent et se conservent longtemps.

POMMES DE TERRE MALADES

On les réduit en bouillie que l'on soumet dans les cuivres à trois ou quatre lavages à grande eau. La pulpe, égouttée et pressée, le marc est écarté.

On se met alors à la recherche de la paille qui était disparue. On la trouve dans la cour à demi-gelée, n'ayant ni chapeau, ni habit, ni bas, ni chaussures. Après lui avoir fait mettre ses vêtements, on la conduisit au poste.

POMMES DE TERRE ET HARCOTS

Le "Moniteur agricole" de Bruxelles raconte une expérience fort curieuse.

Un propriétaire avait planté quatre pommes de terre; dans deux, on avait introduit, avant de les mettre en terre, une fève pour chacune; dans les deux autres un pois. Dans un temps très court, les pois et les fèves poussèrent des tiges très vigoureuses qui fournirent à la table quatre plats très copieux. Mais aussi, chose curieuse! les pommes de terre poussèrent simultanément, ne furent point attaquées par la maladie et fournirent une récolte très abondante, puisque la première tubercule donna cinquante-huit pommes de terre; la deuxième, trente; la troisième vingt-neuf; la quatrième, vingt-cinq.

Naturellement le fait demande plusieurs autres expériences, afin d'établir si on n'a point là un simple caprice de la nature ou bien une surprise dont l'étude pourra tirer un bon parti.

RECETTES USUELLES

LA CONSERVATION DES PLUMES DE FER

Voici un procédé indiqué par M. Guyot, dans la "Nature", pour conserver les plumes en métal, quelque peu soignées qu'on soit: il suffit d'avoir sur son bureau un vase cylindrique, un verre à boire, par exemple, au fond duquel on a jeté un morceau de carbonate de potasse et, pardessus, une petite éponge mouillée. C'est dans ce verre qu'on repose son porte-plume quand on cesse de s'en servir. Grâce à la dissolution alcaline qui s'est opposée à l'oxydation, on retrouve la plume après un rapide essuyage, propre et nette, neuve en quelque sorte et prête à un nouvel usage.

POUR SIX PERSONNES

Ayez cent grammes de viande de veau maigre, hachée; cinquante grammes de jambon cru, haché; quelques champignons, hachés aussi. Faites revenir des oignons dans du beurre, ajoutez la viande que vous ferez presser; vous y ajouterez le jambon, et en dernier lieu les champignons. Assaisonnez avec sel, poivre, quatre épices, quelques brins de thym. Lorsque cette sauce est bien prise, versez un flacon de bon jus de tomate, quelques cuillerées de bouillon, et laissez mijoter doucement. Vous avez d'autre part, une livre de macaroni de Naples moyen, vous le faites cuire à l'eau pendant dix-sept minutes; vous l'égouttez et vous le jetez dans la casserole où se trouve la sauce; vous remuez jusqu'à ce que le beurre soit fondu, pas une seconde de plus, et vous servez chaud.

COMPOSITION INCOMBUSTIBLE

Un journal de Chicago donne comme nouveauté le procédé de mettre entre les solives un mélange de sciure de bois et de chaux éteinte à laquelle on joint une certaine quantité de copal. Cette composition est non seulement incombustible, mais elle agit avec efficacité sur les rats et autres vermine. Depuis des années, on a employé, en Angleterre, un procédé analogue.

L'EXTINCTION DU FEU

Donnons, à l'usage de plusieurs de nos lecteurs qui nous ont posé la question, la formule d'un liquide extincteur. Nous empruntons cette formule au "Journal de pharmacie et de chimie".

On commence par faire les mélanges suivants:

1. Chlorure d'ammonium, 200 grammes, eau 20 litres; 2. alun calciné pulvérisé, 350 grammes, eau 10 litres; 3. sulfate d'ammonium pulvérisé, 3 kilogrammes, eau 5 litres; 4. Chlorure de sodium, 2 kilogrammes, eau 40 litres; 5. Carbonate de soude, 350 grammes, eau 5 litres; 6. verre soluble liquide 4 kilogrammes, 500.

On mélange les substances dissoutes séparément dans l'ordre indiqué, et quand le liquide a une couleur jaune laiteuse, on ajoute encore 20 litres d'eau.

On projette ce liquide sur un brasier incandescent, on obtient des résultats vraiment extraordinaires et l'extinction presque immédiate du feu. Seulement il n'est pas commode de préparer ce liquide au moment où l'incendie éclate et il ne serait guère pratique d'en conserver, en permanence, une quantité pour parer à tout accident. Nous ajouterons qu'il existe quelques appareils extincteurs, dont nous donnerons plus tard une courte description, et dont on au moins est appelé à rendre les plus grands services en cas d'incendie.

HORRIBLE TRAGÉDIE

IL VOULAIT FAIRE ROTIR SA FEMME

Les époux Price de la West-Sixteenth street, à New York, se sont pris de querelle un de ces soirs d'hiver. Après s'être lancé mutuellement tout ce qui leur tombait sur la main, Price ne trouvant plus rien, saisit la lampe allumée et la lança à la tête de sa femme.

La lampe fit explosion; mais heureusement les habits de la femme Price ne prirent pas feu.

La chambre dans laquelle la lutte avait lieu fut bientôt toute en flammes. Price, de rage, se lança sur sa femme et la jeta sur le plancher. La pauvre femme se mit à crier et à se débattre, pendant que son mari tentait de la jeter dans le brasier.

La fumée qui sortait par les fenêtres attira l'attention des passants et bientôt les pompiers arrivèrent sur les lieux. La femme fut sauvée et le feu éteint.

On se mit alors à la recherche de Price qui était disparu. On le trouva dans la cour à demi-gelée, n'ayant ni chapeau, ni habit, ni bas, ni chaussures. Après lui avoir fait mettre ses vêtements, on la conduisit au poste.

Jolie fête à St-Roch

Dimanche, le 7 janvier, a eu lieu à St-Roch de Richelieu une magnifique séance dramatique et musicale. On y a exécuté le drame "Marie Stuart" et la comédie intitulée "Les espérances de Godeche". Les rôles ont été fort bien interprétés et les demoiselles qui ont si généreusement prêté leur concours ont lieu d'être fières de leur succès. A mademoiselle Marie Dubaut, l'organisatrice de cette belle fête, nos sincères félicitations.

ENCORE PAR UN VACANT

Un beau matin appartenant à M. Peter Lindsay, de Dixon, Ont., fut affreusement encompé par une vache. Deux bouteilles de l'HUILE JAUNE DE HAYWARD l'ont guéri. Ce précieux remède devrait se trouver dans chaque maison. Il guérit les coupures, les entorses, les contusions, les brûlures, ainsi que toutes les douleurs et les souffrances, chez l'homme et la brute.

LA DORMEUSE

Pour elle, une belle chambrette était un rêve, rêvé en vain depuis... Oh! la date en est trop loin, ne comptons pas... mais admettons le rêve réalisé... si rare, il est... Oui, les beaux petits rideaux, légers comme un nuage, couleur usuz, qui étaient venus si souvent flotter dans son imagination, étaient là, enfin, à sa fenêtre, drapés gracieusement par sa main de fée; ils étaient là, et elle les contemplait, ravie de l'effet charmant qu'ils produisaient sur la fraîche toilette bleue et rose de cette chambrette, dorée par le soleil, embellie par les souffles d'avril. Il faut être bon vivre là, et, souriante, elle allait et venait, posant ici un léger bouquet de myosotis—piquant au coin d'un portrait un papillon pris au vol, balançant si un rien devait être mis à la place d'un autre. Enfin, un dernier coup d'œil et tout s'harmonisait. Le pupitre, dans l'alcove, laissait voir un coin d'un ciel—les dernières branches d'un grand arbre... Oui, les oiseaux viendraient là et les petits billets roses, au chant de la fauvette, auraient une note plus tendre. Les quelques livres de droit, entremêlés de "Paillettes d'or", n'étaient pas loin de la berceuse; déjà, de délicieux quarts d'heure étaient entrecoupés. Et devant tout, petite statuette douce et blanche, cher souvenir d'enfance, il faut se prosterner, écouter cette voix d'une mère murmurant chaque soir ces ravissantes invocations: "Porte du ciel... Etoile du matin..." invocations qui, à ton insu, jettent l'âme de ta petite fille dans de douces extases!

Les cadres simples étaient de choix: deux figures au regard d'ange ayant pour cadre un lierre croissant toujours, élevaient au ciel... Une charmante petite joueuse de guitare prêtait l'oreille. Le vieux lolaire à l'air doux, assis loin, sous un arbre, un livre de méditation à la main, avait la puissance de faire de la rêverie une contemplative! Une mère et un chérubin! mais là, sur le plus large mur, apparaissait une grand-mère, une vieille grand-mère, jetant une ombre au tableau de la chambrette. Pourquoi fallait-il qu'elle soit la cette ancienne, sur laquelle les nuages noirs s'étaient accumulés... Son regard sombre, sa bouche amère disait: je souffre, en vain j'attends ce pauvre fils, il ne reviendra pas. L'attente! oh! elle n'est pas gaie, puis elle est de tous les âges. On pense... Pauvre aïeule, puis-je te dire que le joyeux rire perd de son éclat devant toi, que les envolées de danse sont moins vives... Ce bon soleil, en se jouant sur tes vieilles tresses blanches, toujours, me fait souvenir d'une petite fille, d'une jeune fille qui avait peut-être des boucles blondes... A l'âge d'espérer, se souvenir... Oh! moi, qui n'est pas ta fille, mais toi, l'orgueil du salon de jadis, où te mettre! La cave te plairait-elle! Tu vivrais bien là et tranquille avec d'autres vieilles... reliques. Tu es l'hiver, nous sommes les printemps, hein! On te descendra, et on te donnera une jeune remplaçante... peut-être une belle rêveuse, qui regardera la mer... une chaloupe conduira par... par là... ça rappelle une belle soirée de clair de lune, où "Les rivales", j'ai vu cela... C'est joli! Elle traitait vite, et avec une petite somme, elle choisissait quelque chose d'enchantement et bien sûr—car, en prise avec tant de rêves grand-mère deviendrait le jour en jour un fardeau plus lourd... Un mois, un siècle et enfin la jeune fille tiendrait serrée dans sa main la minime somme. Elle est là, inquiète, tremblant un peu en demandant le prix de la Vénus qui l'a charmée. Miracle, elle est belle celle-là et ne coûte pas cher! Brune ou blonde! Réveuse! Bâtière! Non, devinez! C'est... c'est tout simplement une dormeuse... une beauté brune, douce, calme, la tête appuyée sur son bras et qui dort, qui dort encore, qui dormira toujours... Un beau sourire dessine sa gracieuse bouche. Oh! elle sera l'idéal de la chambrette. Ravie, elle l'achète avec folle joie et une heure après, Grand-mère était remplacée.

Rires et déclarations enthousiastes lui sont devenus—premiers matins—premiers soirs. "Bonjour, bonne nuit, la dormeuse, tu dors encore, tu dors toujours. Penses-tu le bonheur dans le sommeil! Oh! que tu perds de jouissance, belle dormeuse! Il faut si bon de vivre, et sous ce ciel, les rêves d'or s'élèvent plus haut à la lumière du soleil! Réveille-toi, vois: nous partons pour un parti de plaisir... Nous allons au bois, mignonne. Nous danserons sur l'herbe—bonjour, et insensible à ces joyeux appels—la dormeuse ne se réveille pas... Des jours passèrent, l'été s'en alla et peut-être aussi les joies... Les joies... sifflait. Oui, écoulez cette voix creuse de la saison passée, murmure ces mélancoliques regrets: Belle dormeuse, comme tu es heureuse! Pourquoi faut-il se réveiller! Les feuilles tombent, le soleil pâlit, les fleurs s'effeuillent et elle, appuyée à sa fenêtre tristement et longtemps, suit le vol d'une hirondelle... viendra-t-elle! Elle écoute... Rien ne répond... rien... Le jour baisse, la nuit tombe, c'est l'heure du repos. La petite veillesse vient de temps en temps jeter un reflet sur les beaux yeux de l'insensible, et la trop sensible est là qui veille, oui, elle veille, elle soupire, elle prie... Pourquoi! Et elle, à son tour de se demander: pourquoi mes yeux retombent-ils toujours sur cette calme et ensommeillée. Assez! Oh! ton éternel sommeil ne pèse; va dormir et jouir de ta beauté dans une autre chambrette, au ciel moins rose, mais sans nuage! Tout bas, dans le silence, j'aurais aimé te confier, déverser en toi mille petits riens qui ont été des blessures; mais, comme tes yeux, ton cœur est fermé. Adieu, elle évoque la saison passée... Une larme monte et le jour, le petit vit aussi monter, la vieille grand-mère.

SENSITIVE

Aux Charmettes, 11 Dec. 1893.

LA MODE

Nos lecteurs désirent-ils savoir quelle est la dernière, la véritable mode parisienne pour hommes? La voici, d'après des renseignements puisés aux meilleures sources.

L'après-midi, pour promenade, club et visites, on porte la jaquette ou la redingote, en cheviotte noire ou gris foncé, mais très pelucheuse. La jaquette se porte à trois boutons, moins l'ayant, moins taillée en sifflet, la robe moins longue que l'année dernière, mais rien d'exagéré.

La redingote tout à fait habillée exige des revers de soie noire. Le gilet de la jaquette est toujours droit, celui de la redingote est toujours croisé.

Le pantalon se porte en cheviotte également, teintes moyennes. Les grandes rayures sont à peu près abandonnées.

Le pardessus sera, cet hiver, droit, tout droit, ou à taille. Le pardessus droit n'aura qu'un rang de boutons. Le pardessus à taille sera pareil aux "racing coat"; l'étoffe seule varie, étoffe marron, bleu ou noir.

Il nous reste, d'ailleurs, pour compléter la toilette masculine, à parler des cravates, des gants et des accessoires.

La cravate se porte large, en soie souple de fantaisie. La teinte bleue est la mieux portée. On fait le plastron soi-même, avec plus habilement combinés. Plus de nœuds; à peine le grand marin, le matin, avec ou sans épingles. Avec le plastron, on contraindre il faut toujours une épinglette et la grande mode est aux épinglettes de couleur, en or; épinglette de sûreté avec agrafe. L'épinglette de nourrice aura un succès, mais pas auprès des hommes.

On porte beaucoup, le jour, des gants en grosse peau de renne, genre p. et S. Suède. C'est un gant très chaud et très agréable à porter. On porte aussi, à la promenade, le gros gant de tricot blanc; il est garni de peau blanche à l'intérieur, pour monter à cheval par les grands froids.

Pour les visites, le gant jaune clair a remplacé le gant gris-bleu avec légère braderie noire.

La chemise du jour, que nous allons oublier, ne comporte qu'un plastron uni et un col haut avec pointes ciselées.

Pour nous en sommes aux vêtements d'été, disons qu'on porte des gilets de dessous d'une extrême élégance, en soie et dans les nuances les plus tendres, parfois tout noir; mais c'est là une originalité.

Le chapeau de soie, enfin, est maintenant plus bas, plus étale du haut, avec les bords plus roulés.

Il nous reste plus à parler que des accessoires.

La montre se met dans la poche du gilet, sans chaîne attachée à une breloue quelconque. On ne porte plus la montre dans la poche du pantalon, avec chaîne de sûreté.

Condamnés aussi ou abandonnés aux excroissances des boutons de chemise en broderie. Une perle, tout au plus; de l'or, le plus souvent.

La note pour les cannes est au bois naturel, pour le jour, avec garniture ou argent. Le soir, au théâtre, on porte le just à pomme d'or, avec monogramme. Le jone mine à plus de valoir que le saut, que le gros jonc.

Une rapetée adoptée par les sportsmen, c'est la canne et le parapluie-ports-vaies. La boule du manche est traversée par un tube d'or le crayon d'argent sort en sautoingant, prêt à écrire les pas.

En voilà maintenant jusqu'au printemps.

TRISTE FIN D'UN EX-DEPUTE

IL MEURT DE FAIM, COUVERT DE VERMINES

Un vieillard de soixante et dix ans est mort dans les plus tristes circonstances à la prison de New-Glasgow, le 8 janvier. On le trouva dans ses hardes de paille coustant que le pauvre malheureux était William Ross, natif d'Ecosse et durant un certain temps député au parlement du Canada.

Voici les circonstances de sa mort dans lesquelles il fut amené à la prison.

La veille, le pauvre Ross fut ramassé sur le bord du chemin à Morison, mourant et couvert de vermine. Les officiers municipaux chargés du soin des pauvres, refusèrent de s'occuper de ce cas. Une personne charitable amena alors le pauvre Ross à la prison, pour le loger; mais il n'y a que celle d'un certain prisonnier et elle était occupée par trois personnes, en sorte que le gendrier refusa de recevoir Ross, qui se mourait. On finit cependant par lui trouver une place; mais le gendrier et ses aides ne voulaient pas le laver ni le changer de hardes et le greffier de la municipalité, M. A. Fraser, refusa absolument de s'en occuper. Finalement, cet homme qui avait occupé un poste de confiance et d'honneur dans son pays, est mort absolument comme une brute, de faim et dévoré par la vermine. C'est une honte pour la population de New-Glasgow et les officiers municipaux, qui ont été sévèrement blâmés par le verdict du jury, à l'enquête du coroner.

Tentative de paricide

La gendarmerie de Chaudler a arrêté le sieur Thirard, charbonnier à Virigneux, accusé de tentative de paricide. Ce monsieur, qui vit avec sa mère infirme, a mis de poison dans les aliments de la vieille femme et a tenté ensuite de la tuer avec son fusil, puis il lui a fait de graves blessures dans la poitrine.

Le père de Thirard a été tué mystérieusement en 1870 de son frère aîné, le même sort il y a dix ans.

Thirard est actuellement accusé de ce dernier crime; il a été arrêté et écroué à la maison d'arrêt de Montbrison.

LA MODE

Nos lecteurs désirent-ils savoir quelle est la dernière, la véritable mode parisienne pour hommes? La voici, d'après des renseignements puisés aux meilleures sources.

L'après-midi, pour promenade, club et visites, on porte la jaquette ou la redingote, en cheviotte noire ou gris foncé, mais très pelucheuse. La jaquette se porte à trois boutons, moins l'ayant, moins taillée en sifflet, la robe moins longue que l'année dernière, mais rien d'exagéré.

La redingote tout à fait habillée exige des revers de soie noire. Le gilet de la jaquette est toujours droit, celui de la redingote est toujours croisé.

VARIETES

Savez-vous combien le tabac raporte au trésor?

Un revenu de 376 millions de francs. Il y a 69 millions de francs, achat, manipulation, etc. Il reste un bénéfice net de 307 millions.

L'Autriche tire du tabac 260 millions; l'Italie, 111; l'Espagne, 84; la Roumanie, 24; l'Angleterre, en 1836 le monopole n'existe pas, 250 millions; la Russie, 116; l'Allemagne, où la vente est libre, 19. La France est au premier rang.

Si l'ouvrier ne fumait pas, s'il ne prisait pas, il aurait au bout de l'an un peu plus d'argent en poche.

Un des plus parfaits Stradivarius que l'on connaisse, un violoncelle ayant appartenu au roi d'Espagne Charles IV, et que M. Batta acheta en 1836 pour 7,500 francs, vient d'être acheté 8,000 francs par M. Hill, le plus grand luthier de l'Angleterre. L'instrument est revêtu d'un admirable vernis rouge et date de la meilleure époque du célèbre luthier de Crémone. Aucun instrument n'a atteint un prix aussi élevé. Les enchères les plus célèbres sont, en effet, celles du violoncelle de Franchomme, payé 40,000 francs, et du violon d'Alard, payé 50,000.

Le cabinet Dupuy était le trente et unième de la troisième république: il a vécu du 4 avril au 23 novembre 1893, c'est-à-dire pendant sept mois et vingt et un jours; il est le vingt-quatrième cabinet qui ait duré moins d'un an.

Depuis le 4 septembre 1870, le nombre total des titulaires de portefeuilles est de cent-quatre-vingt-cinq; quant au nombre de personnes qui ont été ministres depuis cette époque, il est de cent cinquante-quatre!

Quand on prend des ministres, on n'en saurait trop prendre, à ce qu'il paraît.

Hum! Le pape prépare une encyclique sur le chant dans les églises. Ce document pontifical a été jugé nécessaire à la suite des longues études faites par la congrégation des rites sur divers systèmes de chants.

La congrégation a consulté un grand nombre de maîtres de chapelle d'Italie, de Belgique, d'Allemagne et d'Angleterre, ainsi que les évêques et les archevêques d'Italie.

Leurs avis ont été favorables à une réforme. Mais il y a à Rome parti pris influent qui ne veut pas en entendre parler.

Pour trancher cette question, le pape va publier une encyclique concluant à la réforme.

Il faut être de son siècle. Les membres de la famille royale d'Angleterre n'y manquent point.

C'est ainsi que, très pratiquement, ils sont tous assurés sur la vie pour une somme énorme.

Le prince de Galles, à lui seul, est assuré pour plus de 6 millions 250,000 francs!

On ne sait pas ce qui peut arriver.

A première vue M. Glanstone semblait content, pourvu qu'on l'appellât le grand vieux homme, ou encore le vieux bûcheron; mais, au fond, tout au fond, il se cherchait autre chose de mieux à noblesse.

Ne soyons donc pas surpris si des fouilles pratiquées dans les archives de Dingwall viennent d'établir que le premier ministre d'Angleterre descend authentiquement, par sa mère, du roi d'Ecosse Duncan, qui fut assassiné par Macbeth.

On ne peut pas descendre de mieux. Qu'on appelle désormais M. Gladstone: le vieux noble homme.

En Ethiopie

Nous ne conseillons pas à nos excellents anarchistes d'aller travailler chez les Nègres.

Tout récemment, une conspiration était découverte et un jeune domestique du palais prit la fuite.

Il fut arrêté et condamné à avoir la langue et un jambe coupées.

La sentence fut exécutée et, huit jours plus tard, le Nègre ordonna de couper la main droite au patient et de l'exposer dans le désert, en plein soleil, jusqu'à ce qu'il fût dévoré par les vautours et les hyènes.

Après tout, compagnons, si le cœur vous en dit, allez-y, ne vous retenez pas!

On aurait retrouvé, paraît-il, la plante qui fait rire, celle qui, au dire d'Homère et de Pausanias, assurait la gaieté et le bonheur.

Cette plante n'est autre que le "ranunculus bulbosus" de Linné, plante à la vérité extrêmement vénéneuse, mais qui contracte les muscles de la bouche de telle sorte que ceux qui en ont absorbé, ont l'air de rire aux éclats, mais et surtout quand le poison de cet étrange végétal est en train de les tuer.

Toujours la contrefaçon. Le "Matin" raconte qu'à l'une des dernières représentations de l'Alhambra, à Bruxelles-en-Brabant, l'un des spectateurs s'étant levé brusquement, le mécanisme de son fauteuil automatique cria très fort. Au même instant, sur la scène, une flamme atteignant un décor, produisit une lueur fugitive.

Il n'en fallut pas davantage pour faire courir dans toute la salle un long frémissement.

Il n'y eut pas de panique heureusement et chacun en fut quitte pour une légère émotion.

Nous ajouterons qu'il eût été fâcheux de voir l'Alhambra devenir "bonbonnière".

LE BAUME PECTORAL DE HAGGARD

Le Baume Pectoral de Haggard guérit la toux, le rhume, l'enrouement, la bronchite, l'asthme, la coqueluche ainsi que toutes les affections des bronches et des poumons. Prix: 25cts la bouteille, ou cinq bouteilles pour \$1.00.

RESULTATS INOUI

Jamais on n'a vu pareille unanimité à Montreal

L'Est, l'Ouest, le Nord et le Sud sont unis

Mme Paul Quintal, 311 rue de Salaberry, dit: Ma petite fille, âgée de 13 mois, souffrait d'une forte attaque de bronchite; elle en a été guérie par l'usage d'une bouteille de 50 cts de Sirop de Térébenthine du Dr Lavolette.

Mme G. Parent, 72 rue Panet, dit: J'ai souffert pendant deux ans d'une forte attaque de bronchite; j'en ai été guérie complètement par l'usage de trois bouteilles de Sirop de Térébenthine du Dr Lavolette. Je considère cette guérison, dans mon cas, comme simplement merveilleuse, et je ne puis parler trop hautement de ce remède efficace.

Mme Fabien Pélerin, 12 rue de Salaberry, dit: J'ai souffert pendant dix longues années d'une bronchite chronique; durant cette période, je reçus le traitement de nombre de médecins et j'employai aussi tous les remèdes connus; et bien que j'en éprouvai un soulagement temporaire, ma bronchite revenait aussi sérieuse qu'auparavant. Je fus conseillé par une amie d'essayer le Sirop de Térébenthine du Dr Lavolette. Le résultat a été que je suis aujourd'hui guérie parfaitement. La moindre trace de bronchite n'a resté. Je n'ai employé que six petites bouteilles de ce merveilleux remède pour mon traitement complet, et je désire que tout le monde sache qu'une bronchite chronique peut enfin être guérie radicalement.

Mme Jos. Renaud, 256 rue Panet, dit: J'ai souffert pendant un mois d'une forte attaque de bronchite, et j'en ai été guérie complètement par l'usage du Sirop de Térébenthine du Dr Lavolette.

Mme Eugène Gagnon, 246 rue Panet, dit: Ma petite fille, âgée de deux ans, souffrait depuis six mois d'une sérieuse attaque de bronchite. Trois bouteilles de 25c de Sirop de Térébenthine du Dr Lavolette opérèrent une guérison complète et permanente. C'est pour moi un grand plaisir d'ajouter mon nom à la grande liste des personnes qui ont déjà reconnu publiquement l'efficacité de ce merveilleux remède.

Mademoiselle Adeline Drolet, 2806 rue Panet, dit: J'ai souffert pendant trois ans d'une bronchite; durant cette période j'ai employé un grand nombre de remèdes sans en retirer aucun bénéfice apparent; mais grâce au Sirop de Térébenthine du Dr Lavolette que j'appelle: le "guérisseur de bronchite du Dr Lavolette," je suis aujourd'hui guérie complètement et permanentement. Je n'ai employé que trois petites bouteilles de ce merveilleux remède.

Mme Joseph Guénard, 211 rue Panet, dit: Mon enfant, âgé de six ans, souffrait depuis deux semaines de ce que notre médecin de famille déclara être une très forte attaque de bronchite. Il nous prescrivit le Sirop de Térébenthine du Dr Lavolette. Deux bouteilles de 25c de cette préparation opérèrent une guérison complète.

MONTREAL, 20 JANVIER 1894

LE PROCES HOOPER

LES TENOIGNAGES ENTENDUS

L'accuse a menti a tout le monde

Mlle Stapley parle

LES EXPERTS MEDICAUX

PREUVE DE LA COURONNE CLOSE

Audience du 11 janvier.

JOSEPH BEAUSOLEIL, entrepreneur de pompes funéraires de Terrebonne, dit qu'il connaît le prisonnier. Le charretier Samuel l'a conduit chez lui le soir du 18 septembre. Il lui a vendu un cercueil de \$6. Samuel et l'accusé ont mis la morte dans le cercueil. Le prisonnier lui a demandé de passer la nuit auprès du corps. Comme raison pour acheter un cercueil à bon marché, le prisonnier a dit que la femme n'était pas sa parente et qu'il était obligé de payer de sa poche. Il a eu ce qu'il y avait de meilleur marché.

Le témoin était présent lorsque l'accusé a vidé du whisky dans la bouche de la morte.

C'est Contant, dit-il, qui a acheté le whisky, chez Madame Viau. C'est moi qui ai essayé d'ouvrir la bouche de la défunte. Le prisonnier me regardait faire. J'ai voulu introduire le goulot entre les dents. C'est l'accusé qui m'a demandé de le faire. Je n'ai pas réussi, les dents étant trop serrées. L'accusé a vidé le whisky au travers des dents, qui étaient espacées. La main de l'accusé n'était pas tremblante. Il n'avait pas de peine. La défunte a été placée dans le cercueil telle qu'elle était morte. J'ai fermé le cercueil vers 5.30 heures du matin. Je ne me suis aperçu de rien de particulier, excepté que les yeux étaient grand ouverts, plus qu'à l'ordinaire.

Transquestionné par M. Renaud : C'est lui qui a suggéré le whisky, parce qu'on lui a dit que le cadavre avait un long trajet à faire. Il a alors donné l'ordre à Contant d'aller au charretier.

ELZEAR SAMUEL, charretier de Terrebonne, dit qu'il connaît le prisonnier. Il l'a vu le 18 septembre dernier, à la gare, près du corps de sa femme. Le prisonnier lui a demandé d'aller acheter un cercueil. Il a vu Duguay aller chercher la morte et la placer dans la gare.

Le témoin et Hooper sont allés ensemble chez Beausoleil. Il a dit au témoin : "Tâchez d'acheter un cercueil à bon marché ; c'est pour une pauvre servante".

Hooper a acheté ce qu'il y avait de meilleur marché. Le prisonnier a déclaré que la femme était grande de cinq pieds et trois pouces. Le prisonnier voulait que le corps fut placé dans le cercueil tout de suite, mais M. Létourneau, le chef de la gare, a exigé qu'un médecin fût appelé auparavant. On est allé chez le Dr Duchesneau. Hooper a dit au docteur, à la gare, que la femme tombait souvent de maladie de cœur et qu'il croyait bien qu'elle était morte de cela.

Le docteur, après un examen superficiel, a donné un certificat à cet effet. J'ai ensuite conduit le prisonnier à l'hôtel Bernadine, où nous avons souper. Je ne l'ai pas vu pleurer une seule fois. Il paraissait gai, même en présence du cadavre.

Il a déclaré qu'il n'avait aucune parenté avec la femme ; que c'était une pauvre fille qu'il conduisait à l'hôpital. Le mort avait la figure pâle et les yeux démesurément ouverts. L'accusé s'est donné le nom de MacDonald, à M. Létourneau. Il a dit que la fille s'appelait Georgiana Malo dit Leblanc. Il a ensuite appelé Hooper.

Transquestionné : Le prisonnier m'a donné \$2 pour mes voyages. Le prisonnier, Beausoleil et Duguay ont veillé le corps. Hooper les a payés.

WILLIAM J. DOUGLASS, médecin de Cobourg, jure qu'il pratique depuis 16 ans. Il a une pratique considérable. Il a fait un examen "post-mortem" sur le corps de Georgiana Leblanc, la femme du prisonnier. C'est le docteur Corbett, le coroner, qui lui a demandé de le faire. Il s'est adjoint le fils du docteur Corbett. Le témoin a vu l'accusé à l'enquête, à Port-Hope. Le témoin a fait un rapport au coroner, conjointement avec son collègue. Ils ont fait un examen complet du corps. Ils ont dénoté l'estomac, une partie du foie, un des reins et la rate au coroner. Nous n'avons pas livré le corps, ni aucune partie du sang, afin de le faire analyser, ni les poumons. Le témoin reconnaît le rapport que lui et son collègue ont fait le 29 septembre 1893, signé par eux. L'autopsie a duré plusieurs heures, peut-être quatre ou cinq heures. Le témoin lit ensuite le rapport aux jurés. Il donne la description du corps tout habillé dans le cercueil. Ils ont trouvé le corps passablement décomposé ; la tête était enflée et le corps était marqué de taches verdâtres. Il n'y avait pas de marques de violence. Le cerveau paraissait sain, ainsi que le larynx, ainsi que le cœur, les poumons et tous les autres organes. La rate était un peu enflée. Les intestins paraissaient sains, ainsi que la vessie. Les docteurs, avant de signer, disent qu'après avoir terminé l'examen du cadavre, ils ne peuvent venir à aucune conclusion quant à la cause de la mort.

Audience du 12 janvier.

DAVID MATHEWSON, sergent-major du département d'épaves au département des postes, à Ottawa, connaît

l'accusé. Le 8 septembre dernier, le prisonnier est venu le trouver, lui montrant un télégramme, disant que sa femme était dangereusement malade et qu'il voulait se rendre auprès d'elle. Le message était signé Katie. J'ai cru que sa femme était à l'article de la mort, d'après la teneur du message. Je lui ai accordé le congé demandé pour trois semaines, du 9 au 29 septembre inclusivement. J'ai revu Hooper dans la matinée du 26 septembre à son bureau. Dans l'après-midi, j'avais lu dans un journal de Port-Hope que sa femme était morte et avait été enterrée là. Je lui ai donné la main et exprimé mes sympathies et lui ai remis le chèque de son salaire du mois. Je connaissais l'accusé depuis plusieurs années. Je me souviens quand il a envoyé sa femme à l'asile de Rockwood à Kingston. Le prisonnier semblait ressentir beaucoup de peine au moment où elle a été internée à l'asile. Je sais que l'accusé a été très malade l'hiver dernier, qu'il a été à l'hôpital. Hooper est entré à son bureau le 16 juin 1887. Il jouissait d'une bonne réputation et était assidu à son devoir.

FRANCIS EMILY LIGHTFOOT, épouse de John Cooper, est assise. Elle demeure à Port-Hope. Elle connaît l'accusé depuis son enfance. Elle connaît aussi Georgiana Leblanc, sa

et fille. C'est dans ce bureau qu'il a vu le prisonnier. Ce dernier a demandé du fluide à embaumer, disant qu'une jeune fille de ses amies était morte à l'hôtel d'Ottawa. M. Rogers a refusé, Hooper est sorti et a fait signe au témoin de sortir. Là il lui a demandé de venir embaumer le corps. Le témoin a dit que c'était impossible, mais il a consenti à lui donner une pinte de fluide à embaumer. Il a dit que la jeune fille était morte depuis environ 24 heures. La raison qu'il a donnée pour l'embaumer est qu'il attendait les parents de la défunte, qui venaient visiter la dépouille mortelle. Le prisonnier a de plus ajouté qu'il voulait faire enterrer le corps à Ottawa.

JAMES STEWART, médecin, de Montréal, pratique comme médecin depuis environ 22 ans. Il est gradué de McGill et est un des professeurs de l'institution. Il a été professeur de toxicologie pendant sept ans. Il est aussi médecin à l'hôpital Royal Victoria. Il a fait une spécialité des maladies nerveuses. Il donne alors une description élaborée des effets de l'acide prussique. C'est un poison très violent ; une cuillerée à thé (un drame) cause la mort instantanément en paralysant les organes respiratoires ou les battements du cœur. Il ajoute



J. N. GREENSHIELDS, C. R.,
PRINCIPAL DEFENSEUR DE L'ACCUSÉ

femme, qui a pensionné chez elle pendant que Hooper était au Nord-Ouest. Le témoin se souvient du jour de l'enterrement de Mme Hooper. C'était dans le mois de septembre. Elle dit que l'accusé était allé chez elle vers 4 ou 5 heures. Hooper lui a dit que sa femme avait désiré mourir protestante et il a ajouté que sa belle-mère était une brave femme et avait consenti à la laisser mourir à sa guise.

UN FAISCEAU DE MESSAGES

Sa femme, disait-il, était morte d'un cancer, dont elle souffrait depuis deux ans. L'accusé lui a aussi annoncé que sa femme avait supporté bravement, sans chloroforme, une opération au cou. Il a dit au témoin qu'il venait d'en bas de Québec avec sa femme. Il n'a pas mentionné le nom de l'endroit. Il a ajouté que la défunte était morte à bord d'un char Pullman ; qu'il l'avait placée dans un fauteuil, que tout-à-coup elle s'était trouvée mal et qu'il était allé lui chercher à boire. Il y avait plusieurs personnes présentes à cette conversation, entre autres ses deux sœurs. Le prisonnier ne lui a jamais dit que sa femme avait été internée dans un asile.

L'accusé a ajouté qu'un service avait été chanté dans la paroisse de Québec, lorsque le témoin lui a observé qu'elle trouvait étrange qu'il n'y avait pas eu de funérailles régulières à Port Hope.

Transquestionné, madame Cooper ajoute que c'est l'accusé qui lui a dit que sa femme souffrait d'un cancer dans la matrice. Elle a trouvé que l'opération au cou était étrange pour un cancer dans le ventre. L'accusé paraît très excité.

ALFRED W. GEORGE, entrepreneur de pompes funéraires, à Port Hope, connaît l'accusé et se souvient des circonstances de l'inhumation de la défunte.

Il a reçu une dépêche disant que la femme était morte à Terrebonne et que le corps arriverait à Port-Hope vers 4 heures a. m. La dépêche ajoutait aussi d'avoir la fosse préparée d'avance afin d'y placer le cadavre aussitôt après son arrivée. L'accusé a dit au témoin qu'il voulait que le corps fût transporté immédiatement au cimetière. Il a donné pour raison que le cadavre était noir. Il a ajouté que le service avait eu lieu dans la paroisse de Québec et qu'il voulait que le cercueil fût transporté dans une voiture fermée. Il ne voulait pas de corbillard. Le témoin a transporté le corps au cimetière vers huit heures et demie et a enterré le cadavre. Avant de l'enterrer, il a ouvert le cercueil. La figure n'était pas noire et les yeux étaient tout grand ouverts.

Il a fait cela parce qu'il ne connaissait pas la défunte et qu'un retard avait été causé par le fait que la fosse était trop courte.

Hooper est arrivé vers neuf heures. Il était accompagné de ses deux sœurs, madame Duffin et madame Baileh.

Personne n'a demandé à voir le corps. Il n'y a eu aucun service religieux. Hooper a dit que sa femme souffrait d'un cancer dans la matrice, mais était morte de maladie de cœur.

Transquestionné—Le corps a été déposé dans le cimetière où la famille Hooper a un terrain. L'accusé a tourné le dos à la fosse et sorti son mouchoir comme pour s'essuyer les yeux.

GEORGE E. DELORGE, d'Ottawa, connaît l'accusé et l'a vu pour la dernière fois le 20 novembre dernier. Le témoin est l'embaumeur de la maison Rodgers

et les opinions médicales varient beaucoup quant aux symptômes de l'empoisonnement par l'acide prussique. N'après le témoignage du conducteur Robitaille et celui des autres témoins à bord du char où la femme est morte, ni d'après celui du docteur Duchesneau, ni d'après l'examen "post-mortem", il lui serait possible de découvrir la cause de la mort de madame Hooper.

En transquestion, le docteur Douglass dit que l'examen du cou de la défunte n'a pas été fait aussi minutieusement qu'il aurait pu l'être ; il aurait pu exister un abcès au cerveau qui aurait produit un accès d'épilepsie, si ce dernier organe était faible.

M. DELORGE est rappelé. L'accusé lui a demandé, lorsqu'il est venu à son bureau, de lui enseigner la meilleure manière de faire parvenir le fluide dans l'estomac. Lorsque le témoin lui eût répondu, le prisonnier lui a dit : "Tiens cela secret".

Le fluide était composé d'arsenic, de salpêtre, d'alcool et d'autres ingrédients.

SYMPTOMES D'EMPOISONNEMENT

Le Dr Arthur Vallée, médecin de Québec, professeur à l'université Laval et surintendant médical de l'asile de Beausoleil, dit qu'il a entendu les témoignages et a remarqué la contradiction entre les symptômes à la mort et la condition du corps après la mort. Les symptômes décrits semblent indiquer une dégénérescence graisseuse du cœur, jusqu'à un certain point. Il dit avoir connu des cas, où l'on a dû se servir d'un microscope, dans des examens "post-mortem", afin de trouver des traces de poison. Ces symptômes concordent aussi avec ceux de l'empoisonnement par l'acide prussique.

TOUJOURS DES MESSAGES

HERBERT CLEGG, assistant de l'entrepreneur de pompes funéraires de Port-Hope, dit qu'il a vu Hooper le 20 septembre dernier. L'accusé lui a déclaré que sa femme était morte des suites d'un cancer et qu'un service avait été chanté à l'endroit où elle était morte. Lorsque l'enquête a été ordonnée, l'accusé voulait que le corps fût sorti de la tombe et qu'on lui mit un linceul au lieu des vêtements qu'elle portait. Le témoin lui a dit à M. George, qui lui a répondu de rien faire.

Le prisonnier lui a donné une bouteille et un petit paquet et lui a dit d'injecter le contenu dans le cadavre.

JAMES B. GEORGE, père du témoin de ce nom, déjà examiné le matin, jure qu'il a informé le coroner du district que Hooper voulait faire exhumier le corps de sa femme, et qu'il a découvert que la terre au-dessus de la fosse avait été remuée.

EDOUARD NEVILLE, fossoyeur, de Port Hope, dit qu'il avait reçu des instructions de la part de Hooper et M. Bauch, son beau-frère, d'ouvrir la fosse de Mme Hooper, vers cinq heures moins vingt, le matin. Il a détéré le cercueil.

Le professeur WILLIAM H. ELLIS, de Toronto, produit le rapport de l'analyse du contenu de deux paquets qu'il avait reçu instruction d'analyser, avec le docteur Girdwood et le professeur Pfister. Ce sont les paquets remis au jeune Clegg, à Port-Hope. L'un d'eux contenait une seringue neuve et l'autre une bouteille noire contenant un mélange d'arsenic et de l'alcool. Le témoin dit qu'il a aussi examiné les restes de la défunte et n'a rien trouvé qui put déterminer les causes de la mort.

Il aurait préféré avoir les autres parties du corps. Après que le poison a été absorbé, c'est dans le sang qu'on en aurait probablement retrouvé des traces.

Le témoin ajoute que les méthodes d'analyse dont il s'est servi ne manquent presque jamais de découvrir les traces de l'acide prussique. Son analyse a duré près de trois semaines. Il ne se rappelle pas d'un seul cas, depuis dix ans, où la mort résultant de l'acide prussique, le poison n'ait pas été découvert par les procédés dont il s'est servi.

M. Macmaster—Est-il possible de découvrir les traces de l'acide prussique dix jours ou plus après la mort ?

Le professeur Ellis—C'est possible, mais c'est improbable.

M. Greenshield—Est-ce que la présence d'alcool diminue les chances de découvrir les traces du poison ?

—Non.

Le juge de Lorimier—Considérez-vous que le mode d'examen dont vous vous êtes servi est infallible ?

Réponse—Cette méthode n'aurait permis de découvrir les traces du poison, s'il eût existé ; mais d'un autre côté, les traces auraient pu disparaître à cause de la décomposition. Tout de même, il me semble que s'il y avait eu du poison, j'aurais découvert. Cependant, j'aurais été beaucoup plus satisfait si j'avais eu le sang.

Audience du 13 janvier.

M. JOSEPH LETOURNEAU, chef de gare à Terrebonne, dit qu'après la mort de la défunte, l'accusé lui dit qu'il s'appelait MacDonald et ce ne fut que sur la remarque faite par lui, le témoin, qu'il y avait quelque chose qui n'était pas correct, que Hooper lui fit connaître son vrai nom, ajoutant que la défunte était une pauvre servante.

MADEMOISELLE STAPLEY

Mlle ALICE STAPLEY, d'Ottawa, à qui Hooper faisait la cour, est entrée à l'audience conduite par le détective Carpenter. En entrant, du coin de l'œil elle a jeté un regard furtif sur Hooper, dont la figure s'est momentanément assombrie. Elle a répété, à peu près, le témoignage qu'elle avait donné à l'enquête préliminaire à Port-Hope. Elle a reconnu le prévenu pour la première fois quand il s'est présenté chez elle pour lui demander de faire de la copie pour le département. Il a continué à lui faire visite, au cours des affaires qu'ils avaient ensemble au sujet de l'ouvrage qu'elle faisait pour le gouvernement. Il est possible que Hooper ait eu un autre but en lui faisant ces visites ; mais elle n'en sait rien, attendu qu'elle ne pouvait pas voir ce qui se passait dans son esprit. A Ottawa, dit-elle, le prisonnier n'a jamais porté mes bagues. Elle constate ensuite que l'annonce du décès de Georgiana Leblanc, que Hooper lui a montrée, était publiée dans le "Richmond Guardian" du 9 juin 1893.

CONTRE-INTERROGATOIRE—LES CHIENS ET L'ACIDE PRUSSIQUE

Le limier Carpenter est allé la voir avant l'enquête du coroner. Elle lui a dit que Hooper avait menacé d'empoisonner un chien qui lui avait défilé sa robe et avait couru après elle une autre fois. Ce chien appartenait à un voisin ; c'était un gros espagnol. Elle ajoute qu'elle avait un petit chien de six ou sept mois. Avant un jour morda l'accusé, celui-ci dit qu'il faudrait le tuer.

Le témoin continue cette histoire de chiens, qui fait rire Hooper, mais n'a aucun intérêt pour la cause.

Mlle JANE STEVENS, de l'avenue du collège McGill, à Montréal, dit que Hooper a occupé une chambre dans sa maison, mais qu'il n'a jamais eu de chien avec lui.

Audience du 15 janvier.

La cour ne s'est ouverte qu'à deux heures de l'après-midi et, à la grande surprise de tout le monde, après avoir fait entendre une couple de vingt ou vingt-cinq témoins restant encore sur le rôle d'assignation, la couronne a déclaré sa preuve close.

M. BOUCHER, chef de gare à Louiseville, est venu à son bureau et lui a remis une dépêche pour M. Hall, surintendant à Québec, sollicitant la permission de monter à bord d'un train de marchandises pour transporter à Lanoraie une fille qui avait sauté du train de passagers. Il signa au bas de la dépêche "John Cooper." Il obtint ce qu'il demandait et monta à bord du train avec la femme en question.

Le constable JARVIS, de Port-Hope, a signifié le 3 octobre à Hooper une sommation lui ordonnant de comparaître à l'enquête qui se faisait sur le cadavre de sa femme. Il le trouva au lit, chez son père, et l'arrêta trois jours plus tard.

M. JAMES D. WEBB, droguiste, de Montréal, dit qu'il continue les affaires de son frère, qui a rempli l'ordre donné à Hooper par le Dr Cameron, le 17 septembre. Il a vu cet ordre sur la liasse des prescriptions, le 18 septembre au matin.

M. CORNELLIER déclare alors la preuve de la Couronne close et les avocats de la défense demandent et obtiennent l'ajournement de la cour au lendemain matin.

Le rat de Cambrai

Un eslamet de Cambrai possède en ce moment un rat, en vie, de dimensions peu ordinaires.

Ce rongeur mesure en longueur, y compris la queue, près de 30 pouces. Ses dents longues de 1 pouce présentent l'aspect de véritables défenses ; il pèse dix livres. Sa robe est brune et très fournie ; les poils sont longs et durs. Un vétérinaire prétend que ce rat monstre a 45 ans ! Ce doit être le doyen des rats, comme M. Scholcher, mort l'autre jour, était le doyen des sénateurs.

LE LIMNET MINARD POUR LA

L'hon. William Widgery Thomas

Le sujet de cette notice est une des bonnes figures et un type accompli du monde américain. Il appartient à l'une des meilleures et des plus anciennes familles de la Nouvelle-Angleterre. Sa généalogie remonte à George Cleeve, le premier colon et le premier gouverneur de la province de Ligonie, qui fut plus tard fusionnée avec l'Etat de Maine. Sa famille a joué un rôle important. Son frère, le général H. G. Thomas, a fait partie de l'armée américaine ; son père est maire de la ville de Portland et son grand-père a été trésorier dans le gouvernement du Maine. Du côté maternel, sa lignée remonte au Dr Goddard, du New-Hampshire, qui refusa de se laisser élire sénateur.

M. William W. Thomas est né à Portland en 1839 et a fait son cours classique au collège Bondoin, qui lui conféra en 1860 tous les honneurs académiques. En sortant du collège, il se livra à l'étude du droit, qu'il interrompit en 1862 pour se rendre comme messager spécial en Turquie, porteur des dépêches relatives au traité conclu avec ce pays. Il fut peu après nommé consul général à Constantinople et subseqnement consul intérimaire à Galatz, en Moldavie. Avant la fin de la guerre, il fut appelé au consulat de Gothenberg, en Suède, et mérita par son habile conduite les remerciements spéciaux du secrétaire Seward.



L'hon. William Widgery Thomas

En 1865, M. Thomas abandonna ce poste et revint aux Etats-Unis, où il se fit admettre au barreau l'année suivante. Il fit de suite sa marque comme avocat.

Il passa en 1870 en Suède, en qualité de commissaire d'émigration pour l'Etat de Maine, repassa l'océan avec une colonie d'une cinquantaine de suédois, avec lesquels il remonta la rivière St-Jean en bateaux plats et fonda l'établissement de la Nouvelle-Suède, au beau milieu des forêts du Maine. Il passa près de quatre ans dans une hutte, parmi ses colons, prenant soin d'eux et dirigeant leurs affaires, tant que le succès de l'entreprise ne fut pas assuré. Cette colonie prospéra rapidement et son succès a attiré dans le Maine et les autres parties de la Nouvelle-Angleterre un fort courant d'émigration.

M. Thomas a joué un beau rôle dans la politique. La ville de Portland l'a élu en 1872, 1874 et 1875 à la législature du Maine, où il fit sa marque à la première session et devint orateur de l'Assemblée pour les deux suivantes. En 1879 il fut élu par le comté de Cumberland sénateur dans la législature de l'Etat. En 1883, lors de la célébration du 250e anniversaire de la fondation de Portland, par son ancêtre George Cleeve, il fut chargé de prononcer le discours de circonstance et se rendit peu après à Stockholm, comme ministre résident en Suède et en Norvège, poste qu'il occupa jusqu'à la fin du terme de l'administration Arthur, en 1885. C'est à lui que revient l'honneur d'avoir organisé la première ligne de paquebots à vapeur entre la Suède et les Etats-Unis.

M. Thomas retourna en Suède en 1888 et maria une noble du pays, Mlle Dagmar Tornblad. L'année suivante, il prononça à Minneapolis, en présence de plus de 4.000 Suédois, le discours de circonstance, dans la célébration du 250e anniversaire de la fondation du premier établissement suédois en Amérique, sur les bords du Delaware.

Le président Harrison l'envoya de nouveau en Suède en 1889, en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, poste qu'il occupa encore. C'est à son instigation qu'un juriste suédois—le juge en chef de Samoa—fut nommé membre de la commission d'arbitrage, dans l'affaire de la mer de Behring, entre les Etats-Unis et l'Angleterre.

C'est aussi à M. Thomas que les Etats-Unis sont redevables de la réduction de moitié des droits d'importation que payaient auparavant, à leur entrée en Suède et en Norvège, les céréales et le lard américain, qui fut voté par le riksag en 1892. C'est encore à cet actif représentant que la grande république doit la conclusion du traité d'extraction de 1893.

M. Thomas est un éloquent orateur et un écrivain de mérite. Il a publié en 1869 une traduction du "Dernier des Athéniens", nouvelle historique écrite par le suédois Victor Rudberg. Il a publié des écrits et des essais dans le "Harper's Monthly", le "Cosmopolitan" et plusieurs autres revues. Mais son œuvre capitale est "La Suède et les Suédois", superbe volume illustré, qui fut imprimé en 1893 en anglais et en Suédois. Ce livre a eu une grande vogue et a été très favorablement apprécié dans les pays scandinaves.

Le représentant des Etats-Unis à Stockholm est aux petits soins avec les têtes couronnées d'Europe. L'autisme dernier, il a fait la chasse dans les montagnes de Hunneberg la chasse en compagnie de l'empereur d'Allemagne, qui lui a envoyé son portrait avec une lettre écrite de sa propre main.

Enfin, comparativement jeune enco-

re, l'hon. M. Thomas a fourni une belle carrière dans le barreau, la politique, la diplomatie et la littérature, autant de branches dans lesquelles il a obtenu des succès signalés.

LES ESPERANCES DU ST-PERE

Léon XIII, parlant au Sacré Collège, la veille de Noël, s'est exprimé en ces termes :

"La raison morale du trouble des temps présents doit être surtout recherchée dans l'affaiblissement des croyances religieuses. Lorsque l'œil de l'esprit, perdant de vue le ciel, se fixe uniquement sur la terre, la charité qui unit s'éteint et l'égoïsme qui divise domine. De là, les fatales discordes, cachées sous de menteuses apparences ; les rivalités et les ambitions effrénées ; les inquiétudes croissantes dans tous les rangs de la société ; les cupidités novatrices qui saffient partout, fécondes en bouleversements et en luttes. Dans un tel état de choses, les peuples et les nations éprouvent néanmoins l'instinctif besoin de la paix et la cherchent anxieusement ; mais la vraie paix ne vient pas, parce qu'ils ont trop oublié Celui qui seul peut la donner."

"Est-ce à dire qu'il n'y a pas lieu d'espérer un réveil religieux qui promet des jours plus tranquilles ? Si, ce réveil est à espérer, et fermement, parce que Jésus-Christ n'abandonne jamais l'humanité qu'il a rachetée. De même qu'un premier jour de la création, l'esprit de Dieu planait sur les eaux nouvelles et leur donnait la fécondité, le même, à l'heure marquée par sa miséricorde, il descendra sur les générations humaines et il ramènera par sa vertu et par l'œuvre de l'Eglise les germes étouffés ou étioles de la foi divine."

PARFAITEMENT GUÉRI

Messieurs,—Durant dix ou douze ans, j'ai beaucoup souffert du mal de tête et du mauvais état du sang. Je commençai à faire usage des Blood Bitters de Burdock en juillet 1892 et maintenant—en janvier 1893—je suis parfaitement guéri.

HUGH DEAN, Norwood, Ont.

Double assassinat

Dans une hutte construite dans la forêt de Grenville, près de Bar-Le-Duc, habitait des bûcherons, la famille Liégeois, composée du père, de la mère, de sept enfants et du grand-père.

Cette année, la fille de Liégeois, Marie-Angèle, âgée de dix-sept ans, alla travailler quelques journées chez Jacques Pérignon, à Maucourt. Celui-ci s'éprit de la jeune fille et raconta qu'à tout prix elle lui appartenait ; déjà il l'avait demandée en mariage. Elle avait refusé.

Ce refus était justifié à la fois par la disproportion d'âge existant entre Pérignon et la jeune fille ; Pérignon est âgé de cinquante-cinq ans.

Le jour du crime, celui-ci renouvela sa demande dans la hutte de Liégeois, où il était entré armé d'un fusil de chasse à deux coups ; sur un nouveau refus de la jeune fille, il lui déchargea un coup de son arme en pleine poitrine ; puis, dirigeant son arme sur sa mère, il tira un second coup ; toutes

deux tombèrent foudroyées sur le coup. Le crime fut consommé avec une telle rapidité, que Liégeois père et son fils âgé de vingt ans, qui étaient présents, n'eurent pas le temps de l'empêcher ; ils s'élançèrent sur le meurtrier, alors qu'il avait franchi le seuil de la porte de la hutte et s'enfuyait. Liégeois père lui arracha le fusil des mains et lui en brisa la crosse sur la tête.

Alors, l'assassin sortit de sa poche un revolver chargé et il allait s'en servir, quand il lui fut enlevé des mains ; à ce moment, le grand-père ayant annoncé la mort des deux victimes, Liégeois et son fils eurent une telle émotion qu'ils lâchèrent Pérignon qui s'enfuit à travers bois et alla se noyer dans l'étang de Brouil où son cadavre a été retrouvé le lendemain.

MAL DE GORGE.—Le meilleur remède que nous connaissions contre le mal de gorge, c'est de se gargariser avec un mélange de PAIX KILLER d'eau—ce qui produit un effet magique. Les grosses bouteilles ont deux fois la contenance des petites de l'ancien type.

NOUVELLE DECOUVERTE

Onguent magique.

L'ONGUENT MAGIQUE EST INDISPENSABLE dans les familles. Comme son nom l'indique, c'est un remède qui par son effet magique, on ne doit pas tarder à se procurer ce remède. L'ONGUENT MAGIQUE est une véritable découverte, pour toutes les maladies de la peau. Cet onguent par excellence est en vente chez tous les pharmaciens de Montréal et chez Kerry, Watson & Co., 351 rue St-Paul.

PRIX : 25 cts la boîte. Pour toutes informations, s'adresser au Compagnon d'Onguent Magique, 101 rue de la Paix, Montréal. 18 novembre 1903—14

NEGLIGES

Toux et

Rhumes

Enracinés

Guérison sûrement par

Allen's

Lung Balsam.



Lecture pour tous

MAGNIQUES ROMANS OFFERTS EN PRIME A NOS LECTEURS

L'OFFRE LA PLUS AVANTAGEUSE QUI AIT ENCORE ÉTÉ FAITE PAR UN JOURNAL FRANÇAIS AU CANADA

Nous avons beaucoup de plaisir à attirer l'attention de nos lecteurs sur l'offre exceptionnelle que nous leur faisons de se procurer, POUR PRESQUE RIEN, une collection d'ouvrages remarquables à tous les titres.

Les romans que nous offrons en prime sont signés par les écrivains français les plus en renom, courent, dans l'édition originale, de 75 cents à un dollar, et contiennent la matière d'un volume de format ordinaire de 300 pages.

Ces romans sont d'une moralité incontestable, peuvent être mis dans toutes les mains et forment une série précieuse d'ouvrages de premier ordre.

Il suffit, pour se procurer un de ces volumes, de découper dans notre journal deux coupons semblables à celui qui se trouve plus bas, portant des numéros différents, et de les adresser AVEC HUIT CENTS en argent ou en timbres-poste à LA J. TARTE & FRÈRE, bureau du "CULTIVATEUR", Montréal. On peut obtenir toute la collection des volumes en envoyant autant de fois DEUX COUPONS ET

—CENTS qu'il y a d'ouvrages annoncés.

COUPON DE PRIME N° 2

Découpez DEUX de ces coupons portant des numéros différents (il faut deux numéros différents pour obtenir un volume) et renvoyez-les, avec HUIT CENTS en argent ou en timbres-poste, à votre marchand de journaux ou à MM. LA J. TARTE

MONTREAL, 20 JANVIER 1894

L'ASSEMBLEE
DE BERTHIERM. Allard ne peut pas se
faire blanchirLes libéraux partagent les hon-
neurs du jour, dans une
assemblée convoquée
par M. AllardM. DEMERS REPETE SES ACCU-
SATIONS

(Traduit du HERALD.)

Cette assemblée avait été convoquée par M. Victor Allard, député du comté de Berthier, pour célébrer son acquittement devant le comité des privilèges et élections de la législature de Québec. L'événement n'a réalisé ni l'annonce ni le but de cette assemblée, qui a été faite dans toute la force du terme et pas du tout une démonstration à l'honneur du député de Berthier et son acquittement. Ces résolutions n'ont pas été soumises à l'assemblée pour la bonne raison qu'elles n'auraient certainement pas été adoptées.

Durant la plus grande partie de la discussion, l'auditoire comprenait bien de 2,000 à 2,500 personnes. Les organisateurs conservateurs avaient donné un bon nombre de billets gratuits de chemin de fer à certaines gens et l'on se disait à l'oreille, un peu avant l'ouverture de l'assemblée, qu'on ne laisserait pas parler les orateurs libéraux. De fait, il était évident qu'on avait organisé une clique pour couvrir la voix des orateurs libéraux. Cela sautait aux yeux au commencement du discours de M. Mercier, qui fut obligé d'attendre le rétablissement du bon ordre. Le bruit semblait venir d'un petit groupe, au centre d'où se trouvaient les Ouhmet—un frère et l'autre neveu du ministre des travaux publics. Cependant, grâce à la ferme attitude du président, M. le maire Lamarche, et à l'énergie désapprobation exprimée par la masse de l'assemblée, le bruit se calma bientôt.

Ce ne fut qu'après qu'une deuxième demande eût été adressée à M. Allard et qu'on eût annoncé à toutes les portes d'égaler que les deux partis prendraient part à l'assemblée, que les libéraux eurent la permission d'y prendre part en effet. A 12 h. 30, l'assemblée s'ouvrit sous la présidence du maire Lamarche. Il avait été préalablement convenu que la discussion ne durerait que quatre heures et que chaque parti aurait la moitié de ce temps.

M. Allard fut le premier orateur. Il donna sa version de l'affaire pour laquelle il avait été traduit devant l'assemblée législative, à la session qui vient de finir. Il parla des énormes contradictions des deux affidavits présentés par M. Demers et finit en exprimant l'espoir que pour ses commentants son acquittement serait une preuve suffisante de son innocence des choses dont on l'avait accusé.

M. Amateux Demers, le registraire des élections, parla ensuite. Il répéta les déclarations faites par lui sous serment devant le comité des privilèges et élections. Il est vrai, dit-il, que quelque temps avant l'enquête parlementaire, j'ai donné à M. Allard une déclaration dans laquelle je n'avais pas fait mention de \$1200 pour employer son influence pour me faire conserver ma position. Cette déclaration était fautive. M. Allard m'a réitérément demandé \$1200 pour son influence. Etant un pauvre homme, je ne puis trouver cette somme, mais j'ai offert \$600. Ceci, évidemment, ne fut pas trop suffisant, et je fus destitué. Certainement que j'ai eu tort de donner à M. Allard une lettre qui ne contenait pas la vérité; mais j'apprends de voir ma famille privée des moyens de vivre.

M. Tellier, député de Joliette, vint alors à la rescousse du député de Berthier. Il insista particulièrement sur la contradiction dans les affidavits de M. Demers et prétendit que c'était là une preuve suffisante de l'innocence de M. Allard.

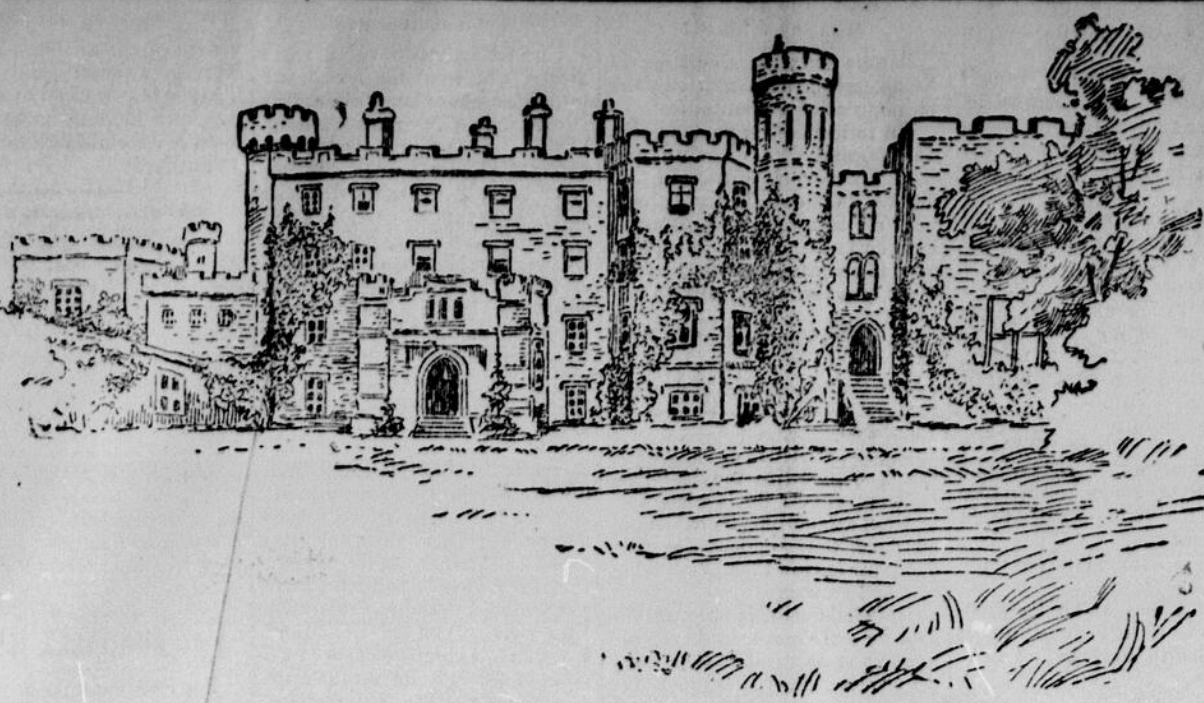
M. Chénier, ex-député, rappela à l'assemblée que M. Tellier, qui venait de parler, est le même homme qui, l'année dernière, défendait M. Demers devant un comité de l'assemblée législative. En cette occasion, M. Tellier attaqua gravement M. Allard.

L'orateur qui vint ensuite—et ce fut le seul qui s'oublia au point de faire usage d'un langage violent—fut M. Duplessis, député de St-Maurice. Il déclara que le comité n'avait fait que son devoir en proclamant l'innocence de M. Allard.

M. Caron, député de Maskinongé, déclara contre les insultes violentes de langage de l'orateur qui l'avait précédé.

L'hon. M. Beaubien vint après. Son discours s'est entièrement borné à des généralités et à l'éloge du gouvernement dont il fait partie.

L'hon. M. Mercier se leva pour parler et fut interrompu par les bruits dont nous avons parlé plus haut. Quand le calme fut rétabli, l'ex-premier ministre fit une longue et impartiale revue de la preuve faite devant le comité, qui s'est occupé des accusations portées contre M. Allard. Il a conseillé aux électeurs présents de ne pas porter un jugement hâtif, mais de bien peser les faits qui ont été établis au cours de l'enquête. Il est plus agréable d'acquiescer que de condamner. Quant à lui, il est disposé à se montrer plus charitable envers ses adversaires qu'il ne l'ont été envers lui. Après avoir passé en revue les prin-



Le chateau de Hawarden

RESIDENCE DE M. GLADSTONE

paux actes de son administration, M. Mercier a terminé en disant: "Je puis avoir commis des fautes; je puis avoir dépensé de trop fortes sommes d'argent; mais ma faute a été pour avoir défendu le droit de développement de ma province natale."

L'hon. M. L. P. Pelletier, qui vint ensuite, fit une longue défense de M. Allard. Comme de raison, il ne pouvait guère critiquer le discours de M. Mercier, si vivement qu'il eût voulu le faire, car il a été jusqu'à tout récemment un ardent défenseur de la politique de M. Mercier.

L'assemblée a été close par les discours de M. Chas. Champagne, ex-député, et de l'hon. M. Nantel.

BULLETIN POLITIQUE

Les conservateurs n'osant pas présenter un candidat, il est probable que la lutte dans Glengarry, pour la législature locale d'Ontario, se fera entre M. George H. McGilivray, réformiste indépendant, et M. D. M. Macpherson, aussi un réformiste et candidat des Patrons de l'Industrie.

Dans son manifeste aux électeurs de Glengarry, M. McGilivray se déclare favorable au gouvernement Mowat et signale l'Association de Protection Protestante comme une "nuisance à une peste" et l'arme sociale adoptée par le parti conservateur réduit au désespoir.

M. Macpherson—qu'on appelle le roi de l'industrie laitière—dit dans son manifeste aux électeurs: "Ce n'est pas l'intention des représentants des Patrons de l'Industrie de faire une opposition factieuse à n'importe quel gouvernement; mais notre but est d'obtenir des gouvernements au pouvoir une législation efficace, dans les meilleurs intérêts du peuple."

Les libéraux du comté de Kings, Nouvelle-Ecosse, ont tenu une assemblée enthousiaste pour choisir leurs candidats à la législature locale, pour les prochaines élections. Le choix est tombé sur M. Welton, le député actuel, et M. C. L. Dodge, fils de l'ancien conseiller législatif de ce comté et homme d'affaires d'une habileté remarquable. On est d'avis qu'il est impossible de faire une opposition sérieuse à ces deux candidats.

La législature d'Ontario se réunira le 14 février. Ce sera la dernière session avant les élections générales.

On mande d'Ottawa au "Chronicle" d'Halifax, que le Dr Cameron, député d'Inverness, va être prochainement nommé sénateur.

M. Emmanuel St. Louis, l'entrepreneur du fameux pont Curran, vient d'obtenir une pétition de droit pour réclamer \$20,000 qu'il prétend lui être encore dus.

Le Club Libéral de Winnipeg a tenu le 10 janvier courant une grande assemblée pour élire ses officiers pour l'année courante. M. A. N. McPherson a été élu président par quatre voix de majorité sur son prédécesseur, M. Pittblado. Dans les discours prononcés en cette circonstance, on a félicité le club d'avoir organisé la première lutte dans laquelle le parti libéral a remporté la victoire. Le nombre des membres augmente rapidement et l'œuvre du club progresse tous les jours.

M. G. McClenaghan, député de South-Lanark à la législature d'Ontario, a été nommé sous-percepteur du revenu à Perth.

Le premier ministre des Territoires du Nord-Ouest, M. Raulin, a transmis au gouvernement d'Ottawa un long mémoire en réponse aux protestations de Mgr. Taché et des catholiques, au sujet de la loi des écoles passée par la législature de Regina.

M. Hector Cameron, qui est à Londres dans ce but, prétend qu'il est impossible d'organiser une ligne de steamers rapides sur l'Atlantique avec une subvention de \$750,000 par année.

Les journaux d'Ottawa donnent cours à la rumeur que sir Oliver Mowat, procureur général d'Ontario, aurait représenté au gouvernement fédéral qu'il est de son devoir de faire faire le procès des complices, dans l'affaire McGreevey-Connolly. Dans ce cas, on pense que sir Hector Langlois figurera parmi ceux qui seront traduits en cour criminelle.

—Les comptes publics de la Nouvelle-Ecosse, pour le dernier exercice, accusent un excédant de revenu dépassant \$40,000.

—Le gouvernement impérial vient d'accorder au solliciteur général, ainsi qu'aux contrôleurs des douanes et du revenu de l'intérieur, le droit de mettre le préfixe "honorable" avant leurs noms, tant qu'ils seront en charge et de leur donner, dans l'ordre des préséances, rang après les membres du conseil privé qui ne font pas partie du cabinet.

—On dit que dans leur propre estime, les trois titulaires de ces positions ont considérablement grandi depuis la réception de cette dépêche.

—M. Herneon a déposé à la législature de la Nouvelle-Ecosse un projet de loi conférant le droit de vote aux femmes.

—A une convention tenue samedi dernier à Lindsay, le Dr John McKay, député de Victoria-Ouest à la législature d'Ontario, a été choisi pour candidat du parti libéral aux prochaines élections.

—Dans une assemblée tenue le même jour à New-Market, les réformistes de York-Nord ont choisi M. E. J. Davis pour candidat aux élections provinciales. M. Edgar a adressé la parole à l'assemblée et refusé la candidature.

Pour celles de nos lectrices qui ne seraient pas encore abonnées à "La Saison", nous les informons que le numéro du 1er janvier de cette complète publication donne 86 gravures "indites", se décomposant comme suit:

42 modèles de "Vêtements pour dames, jeunes filles et enfants."

34 modèles de broderies et autres travaux d'agrément.

4 modèles de cheveux et coiffures.

2 modèles de corset.

En plus de la description des gravures, du courrier de la Mode, de l'article relatif aux nouveautés qui viennent d'éclore, "La Saison" donne un captivant roman "Aux jours d'épreuve" de Mlle Alix, une planche annexée renfermant 25 patrons tracés et 35 motifs d'ornement, initiales, etc.

Une belle aquarelle complète cette incomparable publication, dont le prix d'abonnement n'est que de fr 2.25 par trimestre, fr 7 l'an.

Voilà un cadeau qui joint l'utile à l'agréable!

Demandez un numéro spécimen gratuit, 25, rue de Lille, Paris.

A propos de reciprocité

A la réunion annuelle de la chambre de commerce de New-York, tenue ces jours derniers, M. Erasmus Winan a proposé d'envoyer un mémoire au congrès, le priant de négocier les bénéfices du tarif américain au Canada, qu'autant que ce pays modifiera son tarif de façon à le rendre absolument identique à celui des Etats-Unis, au moins pour ce qui regarde le commerce entre les deux pays.

La proposition de M. Winan a été adoptée par un vote de 19 contre 11.

AFFREUSE TEMPETE SUR LES
COTES DU CAP BRETON

BATISSES ENFOUENTES PAR LE VENT

Dans la nuit de samedi à dimanche, le 14 courant, une des plus effroyables tempêtes dont on ait souvenir a ravagé le littoral du Cap Breton. Les vagues étaient tellement furieuses et montaient si haut, sous la poussée du vent, que les plus nombreux endroits l'eau a monté sur les terres et emporté des bûches complètes, balayé les quais et les rivages à de grandes distances.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER A
CUBA

SEIZE PERSONNES TUÉES

Tinina, dans la province de Matanzas, a été, le 13 janvier courant, le théâtre d'un affreux accident de chemin de fer. Un train de voyageurs, marchant à une bonne vitesse, frappa une vache et passa par-dessus; ce qui le fit dérailleur. Un des chars fut lancé à une grande distance en dehors de la voie, les autres s'empilèrent, ensevelissant les passagers sous leurs débris. Seize personnes furent tuées et neuf gravement blessées.

A propos d'Agriculture

L'ELEVAGE DES PORCS

On nous écrit du comté de Beauharnois:

La classe agricole fait des progrès depuis quelques années, principalement en améliorant le sol, en refaisant la fécondité des terres, au moyen de l'élevage du bétail. C'est le système culturel auquel il faut en venir, pour opérer des améliorations réelles.

Le manque des récoltes, depuis plusieurs années, a forcé beaucoup de cultivateurs à s'expatrier.

Heureusement qu'ils nous reviennent, surtout depuis que la crise a fait fermer une partie des manufactures aux Etats-Unis. D'autres, fatigués de leur mauvais culte, vont s'agglomérer dans les grandes villes.

Cultivateurs, mes confrères et mes amis, restez sur vos terres. Vous voulez l'aisance et le confort: vous ne les trouverez pas dans les villes. Le moyen d'y arriver, c'est d'améliorer vos terres et vos méthodes de culture.

Pour cela, élevez du bétail; c'est ce qui paie le mieux. Mais ayez du beau bétail, de race améliorée. Il ne mange pas plus que l'autre et il donne deux fois plus de profit. Ayez de bonnes vaches, nourrissez-les bien, envoyez votre lait à la beurrie ou à la fromagerie et cela vous donnera plus d'argent que vous pourriez jamais en gagner aux Etats-Unis, même dans les circonstances les plus favorables.

Semez de la graine de foin, surtout du trèfle, ce reconstituant par excellence des terres appauvries, épuisées, et si vous ne pouvez pas transformer comme par enchantement.

Aujourd'hui, nous avons dans la province, des fermes bien tenues, où l'on peut apprendre "de visu" l'industrie laitière, l'élevage du bétail et même la science de l'agriculture et de l'horticulture. La culture des arbres fruitiers—source de richesse et de confort dont on n'a généralement pas d'idée, se fait d'autant plus facilement que nous avons dans plusieurs parties de la province des pépiniéristes qui nous fournissent à très bas prix des plants d'arbres acclimatés et qui réussissent parfaitement, avec le moindre soin, pourvu qu'on les mette dans un sol convenable. Autrement, c'est peine perdue.

Quant aux races de bétail, on a fait assez de progrès dans l'amélioration des races chevaline et bovine, mais il reste beaucoup à faire pour celle de la race porcine. Avec des animaux de bonne race, il n'est guère de partie plus payante dans l'industrie agricole que l'élevage des cochons. Mais, pour cela, il faut avoir des animaux de race précieuse et prenant facilement la graine. Un de mes amis me disait ces jours derniers: "Les cochons que j'ai engraisés cette année n'ont coûté deux fois plus qu'ils ne valaient. Un autre me disait, presque dans le même temps: "Avec sept piastres, j'ai engraisé des cochons qui ont pesé chacun trois cents livres."

La différence est sensible, n'est-ce pas?

D'où provient-elle?

De ce que le premier avait des animaux de race commune, inférieure, au lieu que ceux de l'autre étaient de race améliorée.

C'est là tout le secret de l'histoire. Dans Beauharnois, nous aurons bientôt l'avantage de pouvoir nous procurer facilement de ces animaux de race améliorée. M. J. A. Meloche, de St-Thimothée, s'occupe d'organiser une porcherie modèle, où il élèvera des Chester blancs et des Berkshires, provenant d'animaux enregistrés et importés. Il fait venir le bois pour la construction des bâtiments nécessaires et tout sera prochainement en marche. Des reproducteurs sont achetés et la porcherie sera érigée au printemps.

M. Meloche est un cultivateur intelligent, entreprenant, dont le succès ne laisse aucun doute à ceux qui le connaissent.

ABSOLUMENT DISPARU

Messieurs,—Il y a environ deux mois, le mal de tête me rendait presque fou. Je commençai à faire usage des B. B. B., en pris deux bouteilles et mon mal de tête est déjà disparu. Je pense que c'est une excellent médecine.

EVA FINX, Massy Station, Ont.

LE LINIMENT MINARD GUÉRIT LA
GRIPPE.

La chambre de commerce de Toronto a soigneusement évité d'inviter à son banquet les contrôleurs Wood et Wallace.

Pourquoi?

Est-ce par répugnance pour l'indiv-

idualité de ces deux personnages ou

pour protester contre la besogne qu'ils font?

Pourtant, le sieur Clarke Wallace est un épicier de Toronto!

PETITES NOTES

Le dernier numéro de la "Gazette du Canada" contient une proclamation aujourd'hui au 26 février et "pro forma" la convocation du parlement fédéral.

Evidemment, ces messieurs d'Ottawa ne sont pas pressés. On dirait qu'ils veulent attendre le temps des sucres pour commencer la session. Vous diraient-ils, par hasard, servir de la "trempette" et de la tir à leurs amis pour les mettre de bonne humeur?

L'hon. M. Costigan, secrétaire d'Etat, l'hon. M. Blake, le P. Whelan et M. H. B. Hayes ont eu vendredi une conférence à Ottawa dans le but de s'entendre pour prélever des fonds en faveur du "Home Rule."

Six employés de la fonderie de caractères du Canada se sont rendus en députation auprès de l'hon. M. Costigan, pour le supplier de ne pas acheter de caractères en Ecosse et aux Etats-Unis, attendu que cela leur enlève l'ouvrage qu'ils auraient, si les commandes étaient données à la compagnie qui les emploie.

Le "Farmers' Advocate", l'organe le plus accrédité des populations agricoles du Canada, ne veut pas de M. Angers comme ministre de l'Agriculture.

Il a raison.

Chacun son métier; qu'on nous donne un agronome ou un agriculteur pour diriger le ministère chargé des affaires agricoles. Le parti tory est si pauvre en cultivateurs instruits, qu'il ne puisse trouver dans ses phalanges un homme du métier, capable de faire un ministre de l'Agriculture!

L'Événement" se joint aux journaux ministériels des Cantons de l'Est, pour protester contre la nomination du registraire Terrill, au détriment de ce pauvre M. Picard, qui a été toute sa vie un ardent et fidèle conservateur.

Il y a comme cela, de par le monde, des gens qui conseillent, sous prétexte de protester, mais qui suivent toujours la barque ministérielle. Ils montrent leurs petites dents, mais ne mordent jamais.

M. J. A. Meloche, qui a été toute sa vie un ardent et fidèle conservateur.

Rien de plus facile que d'établir la parenté politique de l'Association de Protection Protestante.

Tous les journaux libéraux de langue anglaise répandent et combattent cette association.

Pas un seul journal tory n'a dit un mot pour la condamner, dans Ontario, et plusieurs l'approuvent ouverte-

ment.

Le "Witness", qui a pourtant un faible pour M. Taillon, ne se gêne pas de dire que la dernière session de la législature de Québec est la plus désastreuse que nous ayons eue depuis la confédération.

As-tu vu l'agent?

Telle est la question que se posent tous ceux qui ont entendu le discours prononcé à Antigonish par Sir John Thompson.

Le premier ministre affirmait que l'agent d'une puissante compagnie était à Ottawa, attendant son retour pour signer le contrat relatif à l'établissement d'une ligne de steamers rapides entre l'Angleterre et les ports canadiens.

Sir John est à Ottawa depuis un mois.

On est l'agent? Ou est le contrat? Ou n'a jamais pu savoir!

Plusieurs journaux du Nouveau-Brunswick assurent que le fameux juge Palmer sera mis en accusation devant la Chambre des Communes, à la prochaine session. S'il faut en croire ce que l'on porte à son compte, il ne l'aura pas volé.

Elle est belle la jagerie, depuis quelques années!

Le parti tory a souillé le banc commun tout ce qu'il a touché.

La chambre de commerce de Toronto a soigneusement évité d'inviter à son banquet les contrôleurs Wood et Wallace.

Pourquoi?

Est-ce par répugnance pour l'indiv-

idualité de ces deux personnages ou

pour protester contre la besogne qu'ils font?

Pourtant, le sieur Clarke Wallace est un épicier de Toronto!

Affreux accident de
chemin de fer

ONZE PERSONNES TUÉES

Un grand nombre de blessés

Un des plus horribles accidents de chemin de fer qu'on puisse imaginer est arrivé lundi matin, vers 8.30 hrs, sur le chemin de fer Delaware, Lackawanna et Ouest, un peu à l'est de Hackensack, dans le New-Jersey, et à peu de distance de New-York. Le train d'accommodation de South-Orange a tamponné l'express de Dover, brisant en miettes les deux voitures d'arrière de ce dernier train. 11 personnes ont été tuées dans cet accident et 50 autres ont été gravement blessées.

COMMENT L'ACCIDENT S'EST PRODUIT

Tous les matins, l'express de Dover

ramène à New-York les hommes de bureaux et les ouvriers demeurant à Summit, Milburn, Short-Hills et Newark. Le dernier arrêt se fit à Newark et en partant de cette station le train fut lancé à pleine vitesse, à travers une brume épaisse, dans la direction de la ville. A une couple de cent verges du pont tournant de Hackensack, le train fut arrêté par les torpilles, mises sur les rails en signe de danger. On prétend qu'au moment où le train s'arrêta, le conducteur envoya un homme en arrière avec un pavillon, pour protéger son train contre celui venant de l'ouest. A peine avait-il fait quelques verges, à ce qu'il dit, l'aperçut à travers la brume le train d'accommodation de South-Orange, qui venait avec la rapidité de l'éclair. D'après l'horaire, ce train devait partir de South-Orange à 7.55, mais était trois minutes en retard. Il y avait à bord beaucoup de gens—hommes de profession et environ travaillant à New-York, mais ayant leur résidence à Orange et à Newark.

Quand le mécanicien aperçut l'autre train à travers la brume ou le signal du porte-pavillon, il était trop tard pour arrêter son train. Tout de même il appliqua les freins à air comprimé, sauta en bas de la locomotive et tomba un bas de la rampe, très haute en cet endroit, où il fut ramassé sans connaissance, ayant de graves blessures à la tête et sur le corps. Le chauffeur Metz grimpa sur l'arrière du train et ne reçut que de légères blessures.

La locomotive de ce train d'accommodation frappa l'express de Dover avec une force extraordinaire, s'enfonçant dans la voiture d'arrière, la voiture-fumoir et même celle qui se trouvait en avant. Tous les sièges du fumoir étaient occupés par une quarantaine d'hommes, dont pas un seul ne s'est échappé sans blessures. Le coup fut si fort que la locomotive, qui passa à travers les chars, fut mise en aiguilles. Cependant, aucun des passagers à bord de ce train ne reçut de blessures.

OU FUT LE DÉSASTRE

Mais il n'en fut pas ainsi sur l'express de Dover. Les deux derniers chars de ce train furent démolis, écrasés, empiétés l'un sur l'autre, au point que le tout ne formait qu'une masse de débris, à travers laquelle sortaient la vapeur et la fumée de la locomotive enterrée dessous. De ce monceau de ruines s'élevaient aussi les cris et les gémissements des victimes, appelant au secours. La voie était littéralement jonchée de débris et de cadavres, à travers lesquels circulaient les passagers du train non avarié, qui se mirent résolument à l'œuvre du sauvetage, des qu'ils furent un peu revenus de la commotion que leur avait causée le choc. Celui-ci fut tellement fort, que les cadavres furent projetés à travers l'un des pans du char, qui fut lancé tout d'une pièce en dehors de la voie. De toutes parts, on vit venir des trains de secours, on organisa une ambulance et les blessés furent envoyés dans les hôpitaux de Jersey City et New-York.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER EN CALIFORNIE

SEPT HOMMES TUÉS

Un train auxiliaire du chemin de fer Northern Pacific Coast se rendait lundi avec une équipe pour réparer un bout de rampe qui avait été emportée par l'eau. Le train filait à une grande vitesse quand, en arrivant à la crique Austin, entre les stations de Duncan Mills et Cazadero, le pont céda sous le poids de la locomotive, qui fut précipitée à l'eau, d'une hauteur de quarante pieds. Seul le conducteur Braun, qui avait chargé du train, s'est sauvé en sautant par terre. Tous ses compagnons, au nombre de sept, ont été tués et l'on n'a pu réussir à retirer de l'eau que deux cadavres.

MAL DE GORGE GUÉRI

Chers messieurs,—Souffrant depuis une semaine d'un mal de gorge très aigu et ayant essayé plusieurs remèdes sans obtenir de soulagement, j'en disais parler du Norway Pine Sirup du Dr Wood, que j'essayai avec le plus grand succès. Je pense que c'est un excellent remède pour le mal de gorge, les douleurs dans la poitrine, l'asthme, la bronchite, les affections de la gorge et des poumons.

MANIE MIDDLETON, Bobaygeon, Ont.

LA MALEDICTION D'UN PERE

PAR EMIL RICHBOURS

Ce roman, dont la moralité est inséparable, a obtenu un immense succès en France et obtiendra certainement un autre succès comparable au Canada.

Les scènes qui s'y déroulent sont très émouvantes et attendrissent le cœur le plus endurci. Il est impossible de lire ces pages, écrites dans un style abondant et charmant, sans verser d'abondantes larmes.

Après avoir assassiné le fiancé de sa fille, le père meurtrier chasse son enfant du toit paternel; la malheureuse fille vit pendant dix-neuf ans dans la pauvreté et les misères les plus cruelles; elle refuse de se rendre à l'appel suppliant de son père qui lui ouvre ses bras et veut lui pardonner. Le malheureux père est dévoré par les remords; il pleure sans cesse l'absence de sa fille qu'il aime toujours, il lui offre son immense fortune, mais la malheureuse fille le court briebe, n'a pas le courage de revenir à la maison, elle continue sa vie errante, elle mendie pour ne pas mourir de faim.

Une nuit, au moment où elle faisait un pèlerinage sur la tombe de son fiancé, elle est surprise par un ancien ami qui la ramène au toit paternel; elle se rend au chevet de son père quelques instants avant que celui-ci rende le dernier soupir. Le vieillard eut le temps de recevoir sa fille, de la presser dans ses bras, de lui pardonner tout et de recevoir son pardon.

Voilà un faible aperçu du roman que nous annonçons. Il contient 396 pages et est imprimé sur bon papier.

Prix 35 cents.

S'adresser à LOUIS BELAIR, 32, rue St-Gabriel, Montréal.

Avantage extraordinaire!

Pour un marchand qui désire s'établir dans les Cantons de l'Est

A LOUER

UN MAGASIN DE 25 x 50 AVEC logement au-dessus; bonne cave de 8 pieds de hauteur, de la grandeur du magasin, aussi un bon hangar de 25x30, une écurie de quatre places pour chevaux et un bon fenil situés au fond de la cour.

Ce magasin est situé coin des rues de Pont et Bowen Avenue, Sherbrooke-Est, une des meilleures places commerciales de la cité de Sherbrooke et pour tout genre de commerce. Ce magasin est occupé pour le commerce d'épicerie et de liquides depuis 16 ans. Possession immédiate. S'adresser à

F. P. PELLETIER, Sherbrooke-Est.

Pour les

Douleurs

Sciaticques

Essayer une application de

"D&L" MENTHOL PLASTER

ENLEVE LA DOULEUR MAGIQUEMENT.

MONTREAL, 20 JANVIER 1894

BROUILLE
D'AMOUREUX

Ce matin-là, M. le juge d'instruction Elie Gérard, en entrant dans le cabinet qu'il occupe au palais de justice, trouva sur sa table un dossier dont la chemise portait ces deux mots tracés au crayon bleu : "Très urgent."

En l'absence de son greffier, son oncle arriva, le garçon de bureau lui apporta le dossier qui avait été apporté, quelques instants avant, par l'un des secrétaires de M. le procureur de la République, lequel invitait M. le juge d'instruction à entreprendre, toute affaire cessante, l'instruction de cette affaire.

Le magistrat se mit à l'œuvre aussitôt et tout d'abord procéda à l'examen des pièces contenues dans le dossier.

La première qui tomba sous sa main était un rapport en date de l'avant-veille, rédigé par le commissaire de police d'Autueil.

"Cette nuit, y était-il dit, non loin du pont de Billancourt, un batelier a retiré de la Seine le cadavre d'une jeune femme vêtue avec élégance, ayant, au-dessous du sein gauche, une plaie large et profonde. Les traits étaient gonflés par un long séjour dans l'eau et déformés au point d'être méconnaissables."

"On n'a trouvé, dans les poches des vêtements, ni papiers, ni objets quelconques. Les seules indications pouvant mettre sur la trace de la véritable consistant en ces deux initiales L. V., dont le linge est marqué."

"Il résulte de l'examen médical auquel a été soumis le cadavre, que cette femme a été tuée à l'aide d'un couteau ou d'un poignard et jetée à l'eau ensuite. Toutes les recherches faites pour établir son identité sont restées sans résultats."

A la suite de ce rapport sommaire venait une lettre adressée, il y a déjà trois semaines, au préfet de police par un officier supérieur de la garnison de Paris et signalant la disparition de Mlle Lucy Volney, anglaise de naissance, institutrice de sa fille.

"Depuis que cette jeune personne vivait dans ma famille, écrivait l'officier, sa conduite n'a donné lieu à aucun soupçon. Le jour où elle a disparu, elle est sortie vers la fin de l'après-midi, à la nuit tombante, afin de s'acquitter d'une commission dont l'avait chargée son élève. Elle n'est pas rentrée et il a été impossible, depuis, de découvrir ce qu'elle est devenue."

Enfin, conjointement à ces pièces, il y avait un dossier en procès-verbal d'arrestation concernant un individu nommé Raoul Berteux, second clerc chez un notaire du quartier Monceau, qu'on avait vu, plusieurs soirs de suite, rôder autour de la maison habitée par l'officier ou, à diverses reprises, il était venu demander Lucy Volney.

Arrêté vingt-quatre heures après la découverte du cadavre, ce jeune homme avait avoué, sans hésiter, sa liaison avec l'institutrice. A l'en croire, leurs relations, déjà anciennes, s'étaient formées au hasard d'une rencontre fortuite. Elles allaient avoir un mariage pour dénouement quand Lucy Volney avait disparu.

"De l'étrange coïncidence de ces faits, disait une note jointe au dossier, non moins que de l'attitude équivoque de Raoul Berteux, il paraît logique de conclure que Lucy Volney et la femme retirée de la Seine sont une seule et même personne et que c'est lui qui l'a assassinée."

Pour se rendre compte du bien fondé de cette supposition, le magistrat était tenu de voir et d'interroger l'individu sur qui pesaient de si terribles soupçons. Il donna donc l'ordre de l'extraire au Dépôt et de l'amener devant lui.

Quelques instants après entré dans son cabinet, conduit par un garde et les menottes aux doigts, un jeune homme d'un regard clair et caressant donnait une expression attirante et sympathique.

— Un scélérat, ce garçon-là ! pensa le juge d'instruction. C'est à n'y pas croire !

Et cette conviction se forma en lui que si Raoul Berteux avait commis le crime dont on l'accusait, c'était par jalousie, dans un accès de colère et non dans l'entraînement des calculs bas et vils.

tions d'usage : nom, âge, profession, auxquelles Raoul Berteux répondait avec un grand calme et une entière liberté d'esprit, il lui dit :

— Vous savez de quel forfait vous êtes accusé ?

— Je le sais, monsieur.

— Quels arguments avez-vous à produire pour votre défense ?

L'inculpé garda le silence pendant quelques minutes, comme s'il cherchait ses mots. Puis il dit, très bas :

— Quels arguments ? Je n'en ai pas.

Le juge, qui s'attendait à de vigoureuses dénégations et s'apprêtait à les combattre, fut déconcerté par cette réponse.

— Vous vous reconnaissez donc coupable ?

— Si vous voulez, monsieur.

— Comment, si je veux ? Vous moquez-vous de moi ?

— Dieu m'en garde. Mais, que puis-je répondre ? Une femme a été assassinée. On m'a arrêté en m'imputant cet assassinat. Si l'ardent amour que j'avais pour elle, mon passé sans tache, l'honorabilité de ma famille et l'éducation que j'ai reçue, n'ont pu détruire les preuves que les circonstances ont accumulées contre moi, à quoi bon me défendre ?

— Je ne demande qu'à écouter vos moyens de justification.

— Les moyens de justification me font défaut. On n'a pu établir exactement le jour et l'heure du crime. Je ne peux donc invoquer un alibi.

— Mais du récit sincère de vos relations avec Lucy Volney peut résulter pour moi la conviction que ce n'est pas vous qui l'avez assassinée.

Raoul Berteux de nouveau opposa le mutisme à cette question, où se trahissait cependant la bienveillance de son juge. Puis, il soupira et, tombant assis sur une chaise qui se trouvait derrière lui, il fondit en larmes en s'écriant :

— Je n'ai rien à dire.

— Prenez garde ; c'est un aveu, reprit le juge ; prenez y garde.

— Un aveu, soit, répliqua brusquement Raoul Berteux, se redressant et paraissant prendre soudain un parti. Berteux que c'est moi qui ai assassiné cette femme, ajouta-t-il à travers ses dents, elle m'avait promis de m'épouser. Au dernier moment, elle a voulu rependre sa promesse. Je l'ai suppliée de ne pas m'abandonner ; je lui ai rappelé tous les témoignages de tendresse qu'elle avait acceptés de moi, les formels engagements par lesquels elle y avait répondu ; je me suis traîné à ses pieds. Elle est restée insensible à mon désespoir, à mes larmes. Alors une fureur folle a fait de l'être doux et bon que je suis un homme violent et brutal. J'ai tué la malheureuse ; puis, épouvanté, je n'ai plus songé qu'à faire disparaître la preuve de mon crime et je l'ai jetée dans la Seine.

— Oui, c'est bien ainsi que les choses ont dû se passer. Mais j'ai d'autres questions à vous poser.

— Inutile, monsieur, protesta l'accusé. J'ai dit tout ce que j'avais à dire. Vous n'obtiendrez de moi rien de plus.

Et il fit ainsi qu'il venait de le déclarer. Ni ce jour-là, ni les jours suivants, le magistrat ne put lui arracher un nouveau renseignement.

— Je n'ai plus rien à dire, répétait-il sans cesse.

Il fallut donc clore l'instruction.

Une note communiquée à la presse avait annoncé que l'assassin de Lucy Volney était découvert. Reproduite par les journaux du monde entier, elle donnait lieu aux récits les plus variés et les plus dramatiques. Raoul Berteux était devenu le héros d'un drame passionnel dont le public attendait avec impatience le dénouement, convaincu que l'accusé donnerait aux jurés les détails qu'il avait refusés à l'instruction.

Depuis environ trois semaines, Raoul Berteux, enfermé à Mazas, attendait que la chambre des mises en accusation eût prononcé son renvoi aux assises, quand à la fin d'une laborieuse journée, comme M. le juge d'instruction Elie Gérard allait quitter son cabinet, il fut averti qu'une femme demandait à lui parler.

Il donna l'ordre de l'introduire et l'attendit debout, son chapeau à la main, comme un homme pressé de s'éloigner et résolu à abréger un entretien auquel il ne peut se soustraire.

Mais ce désir d'en finir vite se dissipa soudain quand il eut vu la femme qui se présentait à lui. C'était une jeune fille, blonde, grande et mince, délicieusement jolie et vêtue avec

autant de goût que de simplicité.

— Que puis-je pour vous ? demanda-t-il avec courtoisie, séduit par les beaux yeux bleus qui se fixaient hardiment sur lui, et en invitant l'inconnue à s'asseoir.

— C'est vous, monsieur, qui avez instruit l'affaire Raoul Berteux ? fit-elle.

— C'est moi.

— Eh bien ! monsieur, je viens pour vous éviter une erreur regrettable, ou, tout au moins, pour vous aider à la réparer. Je suis Lucy Volney.

Le juge bondit.

— Comment, Lucy Volney ! Elle n'a donc pas été assassinée ?

— Vous le voyez, monsieur, puisque me voici devant vous, bien vivante.

— Mais la femme trouvée dans la Seine ?

— C'est à tort qu'on l'a prise pour moi, à tort aussi qu'on accuse Raoul Berteux de m'avoir tuée.

— Mais il a avoué.

La stupeur du juge se peignit sur le visage de Lucy.

— Ignorez-vous, dit-elle, ni pourquoi. Ce que je sais, c'est qu'il a menti.

Dans quel but ?

— Faites-le venir ici. Il vous l'expliquera.

Le juge écrivit un ordre, appelait son garçon de bureau et envoyait chercher l'accusé. Une heure s'écoula à l'attendre.

Pendant ce temps, Lucy Volney racontait comment, à la suite d'une querelle avec son fiancé, ayant cru découvrir qu'il ne l'aimait pas autant qu'il le disait et, redoutant d'être malheureuse en ménage, elle s'était décidée soudain à ne pas l'épouser et avait disparu pour lui échapper.

Refugiée en province chez une amie, son tort avait été de ne donner de ses nouvelles à personne. Elle invoquait comme excuse sa ferme volonté de faire perdre sa trace.

C'est dans la retraite où elle vivait, qu'un jour, par hasard, un journal lui avait appris les conséquences de son départ et l'accusation qui pesait sur Raoul Berteux. Elle était accourue aussitôt pour éclaircir la justice, et aussi pour réparer, en épousant ce pauvre garçon, le mal qu'involontairement elle lui avait fait.

Quand il entra, elle se jeta dans ses bras en lui demandant pardon. Tout ému, il la pressa sur son cœur en disant :

— Je savais bien que vous ne me laisseriez pas condamner.

— Mais pourquoi vous êtes-vous reconnu coupable ? dit le juge d'instruction.

— Parce que c'était le seul moyen de la faire revenir, répondit Raoul Berteux.

L'histoire qu'on vient de lire est rigoureusement vraie. On en a gardé le souvenir au Palais, Raoul et Lucy se sont mariés récemment.

Quant à la femme retirée de la Seine, on n'est point parvenu à établir son identité et cette affaire a dû être classée, comme on dit en langage judiciaire.

ERNEST DAUDET.

Pendu par ses complices

Une bande de malfaiteurs at-taquait à mains armées, il y a quelques jours, une villa de Montmorency. Le propriétaire se défendit courageusement et blessa d'un coup de feu un des trois assaillants. Les bandits prirent la fuite, emportant leur camarade atteint. Le lendemain matin, le cadavre du malfaiteur blessé a été retrouvé pendu à un arbre dans la forêt, vers Groslay. On ne sait encore s'il s'agit d'un suicide ou si les deux brigands valides n'ont pas employé ce moyen expéditif pour s'assurer du silence de leur complice, qu'ils ne pouvaient transporter plus loin. Le cadavre a été expédié à la morgue de Paris. Le service anthropométrique de la préfecture de police va essayer d'établir l'identité du malfaiteur.

Devore par un cochon

La semaine dernière, Mme Dubois, habitant Larivière, était allée faire une course, laissant dans son berceau un bébé de sept mois, enfant de sa belle-sœur, que les époux Dubois avaient pris en nourrice. Pendant son absence, un cochon pénétra dans la chambre et, à son retour, Mme Dubois trouva l'enfant tout ensanglanté, une partie de la figure et les mains mangées. Le pauvre petit est mort des suites de ces affreuses blessures.

Le "Cultivateur" imprimé au No. 1020, rue Notre-Dame, est publié par Louis Joseph Turle et Frère, résidents à Montréal. Son bureau de publication est au numéro 1020, rue Notre-Dame, Montréal.

Miracle Miracle !

Depuis deux jours, écrit-on de Rome, grande fermentation dans la population napolitaine.

Un infirmier, en passant près de l'hôpital de Pellegrini, prêt à apercevoir, à travers une fenêtre de l'hôpital, une apparition de la madone immaculée. Elle l'a fait remarquer à un ami qui a vu comme elle et tous deux sans tarder crièrent au miracle.

En moins d'une heure, la nouvelle courait la ville, et la foule s'était massée près de l'hôpital, tout le monde voulant voir la Vierge.

Naples curieuse et superstitieuse, c'est-à-dire tout Naples, était là ; dames de la société et femmes du peuple, bourgeois et ouvriers, tous jouaient des coudes pour entrer dans le corridor et voir le miracle.

Naturellement, la spéculation s'est de suite emparée de l'événement et on vendait déjà dans les groupes une petite image représentant une madone quelconque, comme celle de l'Immaculée Conception.

Ce qu'il y a de plus amusant, c'est que les journaux racontent que le cardinal Sanfelice, archevêque de Naples, a envoyé à l'hôpital le chanoine Feola et Molinari, professeur de physique et chimie.

Après examen, les deux savants vérifieront qu'il s'agit d'un non d'un apparition, mais seulement d'une "vitre à surprise" qui réfléchissait une image. Mais le peuple persiste à croire à un miracle.

Le seul Napolitain qui n'a pas perdu la tête en cette occurrence est un certain Vincenzo Florio. Il voulait profiter de l'enthousiasme et de la distraction générale pour faire ses affaires. Encore n'a-t-il pas eu assez de coup d'œil, car il a mis sa main à la poche d'un agent de la sûreté, qui lui a mis à son tour la main au collet. PORCA MADONNA

Un huissier électrise

M. Bouillon occupe, dans le quartier du jardin des plantes, à Paris, une petite maison précédée d'un jardinier. Il a en horreur les huissiers ; ils lui ont déjà fait tant de misères ! Tout récemment encore un de ces honorables officiers ministériels, M. B., après une avalanche de papier timbré à l'adresse du pauvre M. Bouillon, terminait la série de ses exploits par la saisie des meubles et effets mobiliers garnissant la demeure de l'infortuné débiteur.

— Gredin ! se dit IN PETTO le saisi, je te jurerai un vilain tour quand tu reviendras.

Il s'est tenu parole. L'autre matin, M. B., flanqué de deux de ses clercs, se présentait de nouveau chez M. Bouillon pour procéder au recouvrement des objets saisis, en vue d'une vente prochaine. Il sonne. Sa victime se montre à une fenêtre.

— Entrez sans cérémonie, cher huissier de mon cœur, vous n'avez qu'à tourner le bouton de la porte.

L'huissier empoigne le bouton, mais au même instant, il reçoit une commotion si violente qu'il tribuque et s'aplatit de tout son long sur le sol. Il se relève furieux, ne comprenant rien à ce mystérieux choc, et jette des regards furibonds à ses acolytes qui n'ont pu s'empêcher de s'esclaffer en voyant leur patron dans une posture si grotesque. M. B., tente courageusement une seconde expédition. Un huissier ne doit jamais avoir peur ! Pour la seconde fois encore, il saute comme un cabri.

Et, à sa fenêtre, M. Bouillon se tord dans un fou rire. Il avait, au moyen d'une pile puissante, fortement électrisé le bouton de sa porte.

— Et maintenant, cria-t-il en brandissant un revolver, que personne ne bouge ! A vous trois, vous faites un groupe charmant et je vais vous photographier. Si vous esquissez seulement un mouvement de retraite, je tire sur vous comme sur des lapins.

Et M. B., et ses deux clercs durent, pour éviter les balles du féroce opérateur, poser devant l'objectif.

Pauvre M. Bouillon ! Si la vengeance est un mets des dieux, elle est aussi une véritable jouissance pour les officiers ministériels bafoués et il est à craindre que M. B. ne fasse payer cher à son trop facétieux débiteur les petits désagréments qu'il lui a fait subir.

SI VOUS NE RECEVEZ PAS RÉGULIÈREMENT VOTRE JOURNAL, PLAIGNEZ-VOUS DE SUITE.

Vol à main armée

Une tentative de vol à main armée, qui rappelle les beaux jours des chauffeurs, a eu lieu l'autre jour à Talmontiers, dans l'Oise. Le propriétaire d'une villa, M. Louis Duval, rentier, était assis à sa table, dans sa salle à manger, prenant son repas du soir avec une religieuse qui soigne Mme Duval, malade depuis quelques jours. Tout à coup, les fenêtres de la pièce volent en éclats, trois individus masqués sautent dans la salle à manger ; deux d'entre eux se jettent sur M. Duval et la religieuse, les terrassent, les garrottent et les bâillonnent avec leurs serviettes. Le troisième malfaiteur, pendant ce temps, avait couru à la cuisine et s'efforçait de faire subir le même traitement à la bonne. Mais celle-ci, robuste gaillard, soutint contre son assaillant une lutte acharnée. Elle parvint, en se débattant, à ouvrir une fenêtre et se mit à pousser des cris déchirants, appelant les voisins au secours.

Les bandits, effrayés, prirent alors la fuite. M. Duval et la religieuse ont reçu des contusions assez graves.

La cour d'assises du Nord a condamné à la peine de mort le nommé Janssens, déserteur belge, auteur d'un double assassinat à Gettères, arrondissement d'Avoyennes. Cet individu avait eu pendant plus d'un an comme maîtresse une Belge, Maria Strebelle. Celle-ci, pour échapper à ses mauvais traitements, le quitta et alla vivre avec un nommé Degardin, ouvrier d'usine. Très irrité, Janssens essaya par tous les moyens de persuasion et de menaces de faire reprendre à Maria la vie commune ; elle refusa. Janssens s'arma, une nuit d'une hache, pénétra dans la chambre occupée par Maria et Degardin et les assassina à coups de hache.

Le meurtrier s'acharna sur les cadavres, sur lesquels on constata plus de vingt blessures.

Un chiffre qui fait rêver

A la mort de Gustave Adolphe, roi de Suède, l'Etat suédois emprunta à un négociant de Lubbeck, nommé Jacques Krievens, une somme de 68,500 francs.

Une obligation du 25 décembre 1893 reconnaît la dette.

L'héritier du bénéficiaire, M. de Kettenburg, vient d'exiger la restitution de la somme et a déclaré qu'il accepterait, à titre de transaction, 205,000 francs.

Un huissier électrise

M. Bouillon occupe, dans le quartier du jardin des plantes, à Paris, une petite maison précédée d'un jardinier. Il a en horreur les huissiers ; ils lui ont déjà fait tant de misères ! Tout récemment encore un de ces honorables officiers ministériels, M. B., après une avalanche de papier timbré à l'adresse du pauvre M. Bouillon, terminait la série de ses exploits par la saisie des meubles et effets mobiliers garnissant la demeure de l'infortuné débiteur.

— Gredin ! se dit IN PETTO le saisi, je te jurerai un vilain tour quand tu reviendras.

Il s'est tenu parole. L'autre matin, M. B., flanqué de deux de ses clercs, se présentait de nouveau chez M. Bouillon pour procéder au recouvrement des objets saisis, en vue d'une vente prochaine. Il sonne. Sa victime se montre à une fenêtre.

— Entrez sans cérémonie, cher huissier de mon cœur, vous n'avez qu'à tourner le bouton de la porte.

L'huissier empoigne le bouton, mais au même instant, il reçoit une commotion si violente qu'il tribuque et s'aplatit de tout son long sur le sol. Il se relève furieux, ne comprenant rien à ce mystérieux choc, et jette des regards furibonds à ses acolytes qui n'ont pu s'empêcher de s'esclaffer en voyant leur patron dans une posture si grotesque. M. B., tente courageusement une seconde expédition. Un huissier ne doit jamais avoir peur ! Pour la seconde fois encore, il saute comme un cabri.

Et, à sa fenêtre, M. Bouillon se tord dans un fou rire. Il avait, au moyen d'une pile puissante, fortement électrisé le bouton de sa porte.

— Et maintenant, cria-t-il en brandissant un revolver, que personne ne bouge ! A vous trois, vous faites un groupe charmant et je vais vous photographier. Si vous esquissez seulement un mouvement de retraite, je tire sur vous comme sur des lapins.

Et M. B., et ses deux clercs durent, pour éviter les balles du féroce opérateur, poser devant l'objectif.

Pauvre M. Bouillon ! Si la vengeance est un mets des dieux, elle est aussi une véritable jouissance pour les officiers ministériels bafoués et il est à craindre que M. B. ne fasse payer cher à son trop facétieux débiteur les petits désagréments qu'il lui a fait subir.

SI VOUS NE RECEVEZ PAS RÉGULIÈREMENT VOTRE JOURNAL, PLAIGNEZ-VOUS DE SUITE.

Il ne faut pas trop lui en tenir compte, car la Suède et la Norvège auraient quelque peine à payer le principal et les intérêts, qui donnent en ce moment le chiffre formidable de plus de 71 milliards.

Le plus gros diamant du monde

Il paraîtrait que l'empereur d'Allemagne serait sur le point d'acheter l'Excelsior, le plus gros diamant du monde, découvert le 30 juin dernier dans les mines de Jagersfontein (Cap).

Sa valeur peut être estimée à 25 millions. Ses dimensions sont de 7 centim. 619 sur 6 centim. 348. Son poids est de 971 carats 74, soit 205 gr. 45.

L'exposition de Chicago avait offert de l'acheter 17,500,000 fr. si ses propriétaires, qui refusent, avaient accepté de l'y exposer.

ANNONCEZ ICI

Les cultivateurs, industriels, hommes d'affaires qui ont besoin d'annoncer trouveront, dans notre journal un moyen de publicité de première classe.

Y a-t-il une paroisse où il n'est pas reçu.

Trois utiles et gratuitement

Un magnifique chronomètre-calendrier pour 1894 auquel est attaché le très utile index du télégraphe d'alarme pour Québec, sera donné gratuitement à toute personne qui achètera pour la somme d'une piastre ou plus à la maison Samuel Bédard, qui a le plus grand assortiment qu'il y ait eu de montres de toute description, de bijoux et bagues en or et de tous genres et de tous prix, jusqu'au montant de \$100.00 chacune. (La montre suisse, qui est sans contredit la plus régulière à donner l'heure correcte, la moins coûteuse en réparation et la plus durable, est l'une des spécialités de cette maison). Cet établissement tient toujours en stock un grand assortiment de tout ce qui concerne les lignes de bijouterie, d'horlogerie, d'argenterie, d'optique et de pipes dans les bonnes qualités, en écume de mer et en bois, de qualité extra, telle que racine Bruyère, etc. C'est aussi à cet établissement que l'on peut avoir la montre de 14 "Aigle" qui est manufacturée spécialement pour la maison, et que tous ceux qui ont besoin d'une montre bonne et durable devraient acheter de préférence à toute autre. Le boîtier est fait d'argent fin et le mouvement est tout monté sur pierres fines et très fort (c'est pour ainsi dire une montre éternelle).

Les personnes qui ont mauvaise vue, trouveront les lunettes et lunettes avec verre "adamantine" : c'est le meilleur verre connu pour renforcer et conserver la vue.

Un escompte de 10 pour cent sera donné sur tout achat durant les fêtes.

Il faut remarquer que les prix sur toutes les marchandises sont marqués en chiffres.

Maison SAMUEL BÉDARD, 353, rue St-Paul, en face du dépôt du Paquet, Québec.

UNE COURTE
HISTOIRE
LA COTTOLÉNE

est la meilleure des graisses à frire pour tous les usages culinaires.

UNE HISTOIRE VRAIE
LA COTTOLÉNE

est la seule graisse à frire entièrement saine qui soit fabriquée. Les médecins la recommandent.

UNE VIEILLE HISTOIRE

C'est qu'une sensation désagréable "d'excès de richesse", provient des aliments cuits dans le saindoux.

UNE NOUVELLE HISTOIRE

Les aliments cuits dans la COTTOLÉNE sont délicats, délicieux, sains, réconfortants. Employez-vous la COTTOLÉNE !

préparée seulement par N-K FAIRBANK et CIE, Wellington & Ann Sts., MONTREAL.

LA SAISON

Journal illustré, 25, rue de la Montre, Paris. Le plus intéressant et le plus complet des journaux de la saison. Il contient : les dernières nouvelles de la mode, les conseils les plus utiles, les recettes les plus originales, les descriptions les plus intéressantes, les annonces les plus utiles.

Abonnement : 3 francs par an. En vente chez tous les libraires.

Scientific American Agency for PATENTS

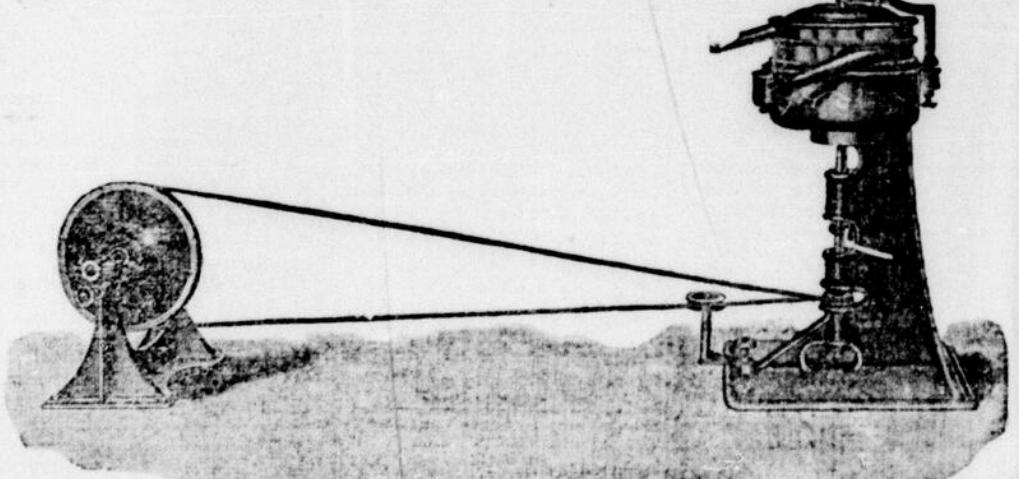
CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS, COPYRIGHTS, etc.

For information and free Handbook write to MUNN & CO., 31 Broadway, New York. Send stamp for free Handbook in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the Scientific American.

Largest circulation of any scientific paper in the world. Published weekly. No. 10,000,000. Price 10 cents. Address MUNN & CO., New York.

J. L. O. VIDAL & FILS,

Mécaniciens-importateurs



DE MARCHANDISES DE TOUTES ESPÈCES

Attirent l'attention du public sur les trois colonnes suivantes :

MATÉRIEL DE BEURRIERES.	ELECTRICITE	MACHINERIES
CENTRIFUGE A LA MAIN—No 2, Impérial, 300 lbs.	Dynamo pour lampes à arc.	Turbine Volcan.
CENTRIFUGE A LA MAIN—No 3, Impérial, 600 lbs.	Machines à vapeur.	Turbine petit-géant.
IMPERIAL POUR POUVOIR—Ordinaire, 1500 à 2500 lbs.	Moteurs électriques de toutes capacités.	Turbine Leffell.
IMPERIAL TURBINE—1200 à 1400 lbs.	Machines à vapeur et machines Westons-Lampes Swan.	Turbine Humphrey.
No 1, 2500 lbs.	Lampes Edison, 8 volts à 110 V. l'ép. à 64.	Ergens à détente automatique, West-Inglish.
No 2, 1500 lbs.	Lampes de toutes provenances.	Engins ordinaires.
De laval de seconde main.	Socket à clef non.	Bouilloires en fer et acier.
Dynamo de seconde main.	Commutateurs (Switches.)	Moulins à vent.
Fraiseur de beurre " Fargo " Malaxeur.	Rosettes pour lampes suspendues.	SCIERIE—Ornements de scies rondes.
Barate Carter (en chêne).	Annemètre et volt-mètre, ohm-mètre.	Planer et embouteilleur, fraiseur mouline.
Presure de Carter, " Remnet ".	Fils à l'épreuve de l'eau.	Planer à biseau et godendards.
Couleur à beurre Carter.	Fils recouvert de caoutchouc.	Scie à ruban, etc.
Couleur à Fromage Carter.		Tour à bois, tour à fer.
Lactomètre Babcock de 4 à 50 bouteilles.		Drilles, radiaux et autres.
Le petit détail—crémomètre.		Planer à for, Shaper et Milling mach.
Moulin à café Harris.		Grément pour stier et fendre le bois de corie.
Fraise à fromage et 10 moules.		Machines à bois de boîte.
Bassin à fromage de 500 gallons.		Scie à l'anglaise, monte-billots.
Bouilloire en acier pour fromagerie.		Scies de long et de moulins.
Couteau perpendiculaire et horizontal.		Machines à barden et à latte.
Balance Fairbank de 400 livres.		Pompes, tuyaux, soupapes.
Soucoupe et chaudière.		Drilles torides, drilles pour forgerons.
Instruments et tubes à tester.		Toutes scies mus par le pied.
Canistres à presser le lait et dalles.		
Engins et bouilloires neufs pour beurriers, \$350.		
Engins et bouilloires de seconde main.		
Bois de boîtes à fromage, au plus bas prix du marché.		

MONTREAL, 20 JANVIER 1894

Il est inexact de dire que M. Tarte ait refusé de prendre la parole à l'assemblée de Berthier, parce qu'il désapprouvait la conduite des libéraux du comté. Il s'agissait d'affaires provinciales : les "provinciaux" ont fait la discussion. C'est tout, et c'est très simple.

M. VILLENEUVE

Candidat à la mairie

M. Villeneuve, député à la législature de Québec, a accepté la candidature à la mairie de Montréal et s'est engagé à faire la lutte contre l'hon. M. McShane.

CHEVALIERS DU TRAVAIL

ASPIRATIONS OUVRIERES

Un banquet a eu lieu le 11 de ce mois, à l'hôtel Riendeau, pour célébrer le onzième anniversaire de l'établissement à Montréal de l'ordre des Chevaliers du Travail. Plusieurs hommes politiques y assistaient, entr'autres l'hon. M. Mitchell, l'hon. M. Mercier, M. Tarte, M. Préfontaine, M. McShane, M. J. P. B. Casgrain, président du club des jeunes libéraux anglais, les écrivains Clendinning, Brunette, Desmarre, etc., etc.

Les chefs des associations ouvrières ont été les orateurs de la soirée. Les Canadiens-français sont restés dans des limites raisonnables, et ont tenu un langage modéré. Quelques anglais, entr'autres M. Keys et M. Darlington, sont allés fort loin et ont frisé le socialisme.

Nous reconnaissons de bon cœur aux ouvriers, aux classes laborieuses le droit d'association, le privilège du suffrage le plus étendu. Mais du moment qu'ils songeraient à porter atteinte à la propriété, ou à obtenir par la terreur les réformes qu'ils demandent, ils jetteraient dans le commerce, dans l'industrie, dans le pays entier des semences de crainte et d'incertitude qui conduiraient à des crises dont ils seraient les premiers à souffrir.

Les associations ouvrières réclament l'abolition de la qualification immobilière pour la représentation municipale de la ville de Montréal.

C'est une question à étudier. Si elle est résolue dans l'affirmative pour Montréal, elle le sera pour toute la Province. Cela va de soi.

Les députés à la chambre des Communes et à la législature n'ont pas besoin de qualification immobilière, et le pays ne s'en porte pas plus mal.

La possession de la fortune, souvent acquise par les moyens les moins avouables, est loin d'être toujours un certificat d'honnêteté, de compétence et de dévouement aux intérêts publics. Pour un homme qui a quelque talent, il est relativement facile d'acquiescer des richesses. Il n'a qu'à vouloir, c'est-à-dire à ne reculer devant rien de ce qui peut procurer de l'argent.

Je connais des gens pauvres dont tous les trésors de Crésus n'achèteraient point l'opinion. Et je pourrais trouver des douzaines de riches qui n'ont d'autre sentiment que celui qui augmente leur fortune.

UN SPECTATEUR.

LETTRE DE L'HON. M. JOLY

L'hon. M. Joly de Lotbinière a adressé au "Witness" la lettre suivante :

"Monsieur,—Dans votre publication d'hier, je remarque un court édit de votre correspondant de Québec, intitulé : "Laurier et Joly", qui a trait à un incident du banquet Laurier et se termine comme suit : "M. Joly a fait la promesse d'accompagner le chef de l'opposition, à sa prochaine campagne politique."

"Ceci demande explication. Quelles que puissent être mes sympathies pour le parti libéral, ce n'est pas pour l'amour de ce parti que je voudrais m'imposer au peuple d'Ontario : la fin que je recherche serait plus élevée—ce serait de faire disparaître les préjugés qui existent à l'égard du peuple de notre province, de démontrer que ce peuple n'a pas la bigoterie et l'étroitesse de vues qu'on lui attribue. Si je réussissais tant soit peu à rétablir la confiance et l'estime entre l'Ontario et Québec, je serais satisfait. Telle est la tâche que je me dévoue à entreprendre, pas pour l'avantage d'un parti politique, mais pour le bien du pays."

"H. G. JOLY DE LOTBINIERE."

"Québec, 9 janvier 1894."

Choses et autres

"L'Empire" se répand en injures contre l'hon. M. Joly, depuis qu'il est question qu'il accompagnera M. Laurier dans une tournée politique à Ontario.

LABRADOR.—Nous avons reçu d'un touriste une lettre de plainte au sujet de l'administration de la justice et de la conduite des officiers de douane sur la côte du Labrador. On nous signale entr'autres choses la saisie d'une cruche de whisky acheté à Québec, et qui aurait été envoyée aux autorités douanières comme si elle eût été achetée à St-Pierre et Miquelon.

Le "Witness", qui est ordinairement bien renseigné, annonçait ces jours derniers que M. Taitton avait envoyé sa démission au lieutenant-gouverneur et qu'il allait être remplacé par M. Nantel comme premier ministre. D'après ces rumeurs, M. Taitton prendrait au sénat la place de M. Tassé, qui entrerait dans le gouvernement de Québec.



L'hon. M. TAITTON, premier-ministre démissionnaire, d'après la rumeur.

gouverneur et qu'il allait être remplacé par M. Nantel comme premier ministre. D'après ces rumeurs, M. Taitton prendrait au sénat la place de M. Tassé, qui entrerait dans le gouvernement de Québec.



L'hon. M. NANTEL, le prétendu remplaçant de M. Taitton, comme premier-ministre.

Nous croyons que ces rumeurs ne sont aucunement fondées. Quoiqu'il en soit, la province n'aurait rien à perdre au changement.

REVUE ETRANGERE

FRANCE

Les questions africaines semblent dominer la politique française, surtout durant l'année qui existe à l'intérieur depuis l'affaire du palais Bourbon. Si nous pouvions être tentés de l'oublier, dit "Le National", de Paris, nos excellents amis les Anglais se feraient un doux plaisir de nous rafraîchir la mémoire.

Au besoin, les Allemands ne demandent qu'à les aider. On sait avec quelle ardeur, à l'heure actuelle, l'Allemagne et l'Angleterre s'entendent secrètement pour se partager, au mépris de nos droits, le sultanat de Zanzibar. La chose était évidente ; cependant elle réussit à passer : l'opinion publique ne montrait pas encore, pour notre expansion coloniale la même ferveur qu'aujourd'hui et le gouvernement pouvait craindre d'éveiller des défiances comme celles qui avaient accueilli de précédentes expéditions.

Il semble qu'on trame en ce moment de recommencer, sur un autre point, la même œuvre de spoliation. Personne n'ignore que, d'une part, notre colonie d'Algérie et ses prolongements naturels vers le désert, et d'autre part, nos établissements de la côte d'Afrique, les points à l'intérieur des Brazza, des Binger, des Mizon et de tant d'intelligents pionniers français, ont tracé, en notre faveur, sur la carte d'Afrique, les linéaments d'un vaste empire, dont la possession nous a été solennellement reconnue et qui doit nous assurer une influence de premier ordre dans la conquête commerciale du Soudan.

Or, tandis que la royale Compagnie anglaise à qui, un peu trop bénévolement, nous avons cédé nos établissements du Niger, travaille par gratitude de s'intercaler entre nos possessions, les Allemands du Cameroun tentent, avec non moins d'ardeur, de s'intercaler comme un coin entre les diverses parties de notre empire. Le Cameroun est en train d'être dévoré par les revendications du Baghirmi, le Kanem et l'Ouadai, qui entourent les trois côtés du lac Tchad ; l'Angleterre et les Belges du Congo seraient là pour fermer la quatrième et on nous laisserait des bribes d'influence dérisoire.

Cette fois, le rêve est trop beau pour réussir. Les Chambres sont averties, le ministère aussi. Loin de garder ses préjugés d'autrefois, l'opinion a montré depuis qu'elle savait secourir l'action gouvernementale et, au besoin, quand il s'est agi du Siam, prendre les devants.

Si, en d'autres circonstances que nous avons franchement signalées, notre diplomatie s'est laissée troubler par les gromements d'Albion, nous sommes persuadés que ces temps ne sont plus. La prudence et le tact sont d'excellentes qualités, sans aucun doute, mais la vigueur n'est pas non plus à dédaigner. C'est, nous le savons, le sentiment de M. Casimir-Perier non moins que le nôtre.

HONGRIE

Les catholiques hongrois, au dire de la "Liberté", de Paris, ne prennent pas facilement leur parti des projets du gouvernement au sujet du mariage civil. Une diète catholique se réunira le 16 de ce mois, à Budapest, pour accentuer l'opposition et organiser la résistance. On compte sur une énorme affluence. On comprend difficilement cette répugnance contre une législation en vigueur dans d'autres pays catholiques. La seule tare que l'on trouve dans les innovations dont le ministre Wekerlé a pris l'initiative, c'est la prétention de rendre religieux sement valable le divorce civil. C'est une absurdité, et quand bien même ce paralogisme, dont Napoléon eut la primeur, serait élevé au rang de loi, ce serait indifférent ; car les vrais catholiques, divorcés civilement, n'auraient qu'à s'abstenir volontairement d'y avoir recours, et quant aux pseudo-

catholiques qui prétendraient invoquer le divorce religieux, ce serait platoniquement, car l'Eglise ne les remarquerait pas, puisqu'ils seraient en état de péché mortel et, par conséquent, inhabiles à recevoir le sacrement du mariage.

ANGLETERRE

M. Gladstone est en vacances à Biarritz et le parlement est en congé jusqu'à la mi-janvier. Durant cette vacance, les politiciens vont avoir le temps d'étudier davantage la question de la marine militaire, qui semble dominer toutes les autres. Le ministère est bien décidé à faire les dépenses voulues pour mettre la flotte anglaise sur un pied d'égalité avec celles des autres puissances européennes. M. Gladstone, du reste, ne croit pas au désarmement général, ainsi qu'il l'a déclaré à la chambre des Communes.

LE PROCES HOOPER

PREUVE DE SA DEFENSE

Audience du 11 janvier.

Mme Malo, mère de la défunte, perd connaissance en cour.

ROSALIE ST-ANDRÉ, 70 ans, épouse de Toussaint Malo, belle-mère du prisonnier, jure que dans le cours du mois de septembre dernier, son fils Edmond Leblanc est venu la chercher à St-Ambrose de Kildare pour la conduire à l'hôtel Rivard, à Joliette. Là, le prisonnier lui a dit que sa femme s'était jetée à l'eau. Le prisonnier avait de la peine ; il pleurait. Il a demandé à son fils, dit-elle, d'aller à la recherche du cadavre. Il a accompagné Edmond à Louiseville.

"John m'a dit que la défunte s'était jetée en bas des chars, qu'elle s'était jetée à l'eau, du haut des chars. Il m'a montré un morceau de papier. M. Renaud—Qu'est-ce qu'il y avait d'écrit sur ce papier ?

"Je ne sais pas lire ; attendez un petit brin ; j'ai pas une grosse mémoire. Le prisonnier m'a dit que c'était écrit : "Adieu ! John ! je t'en vais me détruire." Il me parlait en anglais et je ne comprenais pas. Le prisonnier est parti avec Edmond pour aller chercher la défunte. Quand ils sont revenus avec Georgiana, il m'a demandé d'en avoir beaucoup de soin. Georgiana est restée cinq jours chez nous. Elle n'a pas dormi et a mangé bien peu. Il fallait la veiller. Elle était bien affaiblie et elle a eu alors ses maladies mensuelles. Une nuit, elle est sortie et est allée se laver à une source. Le lendemain matin elle est sortie nu pieds, nu tête, en chemise, à la pluie battante, pour aller cueillir des herbes. Après ces extravagances-là, elle se plaignait de douleurs.

Quand John est arrivé, elle avait l'air fièvreux de s'en aller avec lui. Elle n'a pas eu de moments lucides. Elle parlait du bon Dieu. Elle m'a dit : "Je me suis sacrée à l'eau pour sauver le monde et je suis ressuscitée."

Elle ne m'a jamais dit que son mari l'avait jetée à l'eau. Elle a donné ces explications-là en présence de mon mari. Le lundi, quand le prisonnier est venu la chercher, je me suis mise à pleurer et j'ai dit : "Elle ne se rendra pas en ville vivante." J'ai de l'expérience, j'ai eu 24 enfants. Je jure que j'ai dit cela : c'était dans mon cœur. Je savais qu'elle ne se rendrait pas ; elle était bleue et verte, et comme un squelette. Elle avait les yeux vitrés. Je n'avais pas besoin d'envoyer chercher un médecin ; ils ne peuvent pas faire revenir les morts.

UNE SYNCOPE

A ce moment de sa deposition, le témoin tombe en syncope et la séance est suspendue pendant environ vingt minutes.

Revenue à elle, Mme Malo continue : "Il y aura 11 ans aux jours gras que ma fille est mariée ; ils sont venus se promener à Joliette il y a trois ans. Le prisonnier paraissait l'aimer et la bien traiter. Je suis pauvre ; il m'a offert de quoi prendre dans les groceries ; mais Georgiana n'a pas voulu ; elle a déclaré le bon. Ça avait l'air d'un bon ménage."

TRANSQUESTIONS

C'est le matin que Edmond Leblanc est venu me chercher pour me conduire à Joliette. Hooper me parlait en anglais. Je n'ai rien compris, ni mon mari, ni Edmond. Il y avait un homme qui nous interprétait. Le prisonnier m'a dit que Georgiana avait sauté en bas des chars. J'ai compris qu'à ce moment les chars passaient sur un pont, à Louiseville. Il ne m'a pas dit qu'elle était morte. Il ne m'a pas dit pourquoi il n'était pas resté là pour la retrouver. Je ne savais pas qu'elle était enfermée dans un aile depuis deux ans. Je ne connais pas beaucoup mon genre, mais ma fille m'a toujours dit qu'elle avait un bon gargon.

Quand il eût fini de lire le petit papier, on est parti. Je n'ai pas de mémoire ; excusez-moi, je ne sais pas lire et je ne comprends pas l'anglais. Je ne me rappelle pas maintenant s'il n'y avait que moi, mon mari, mon gargon et le prisonnier. Le soir, ils sont venus à la maison ; je suis partie avec le prisonnier et M. Grenier pour aller voir le curé. Et lui a répondu : "Mettez-la à l'asile." Quand le prisonnier a amené Georgiana chez moi, il n'avait pas de valise et il ne m'a pas laissé d'argent pour en avoir soin, ni à-t-il envoyé chercher un médecin. Pendant ces cinq jours la personne n'a pu dormir. Georgiana était mauvaise dans sa folie. A dix heures du soir, un ange est venu frapper dans les chaises et Georgiana m'a dit : "Nayez pas peur, c'est ma petite sœur Josephine qui vient me chercher." L'ange insecte était de la grosseur ordinaire. Elle est sortie à la pluie ; mais je n'étais pas pour me battre avec elle. Elle était furieuse. J'étais capable pour en avoir soin, mais pas dans cette occasion-là.

LA MERE S'IMPATIENTE

Moi, les docteurs, je ne m'en sers pas. J'ai peur de ça. Je pense que j'en ai dit assez long ; ça commence à me bader.

Le docteur Cameron, présent en cour, conseille à M. Connell de laisser reposer le témoin qui paraît sur le point de perdre connaissance encore une fois.

Au bout d'une dizaine de minutes elle reprend : "Je ne me souviens pas d'avoir dit devant le magistrat Leprohon qu'elle mangeait bien ses trois repas. Elle mangeait souvent, mais peu à la fois. Le prisonnier m'a donné un peu d'argent, mais je ne me rappelle pas combien."

HOOPER PROMET UNE RECOMPENSE

Hooper m'a dit que si je donnais une deposition en sa faveur, il me donnerait tous ses bijoux. Il ne m'a pas donné autre chose ; mais il m'a promis que j'en aurais assez pour acheter un beau cheval. J'ai compris que quand il est parti avec Georgiana, il la conduisait à l'asile et qu'elle serait bien traitée.

En réponse à M. Renaud—Quand j'ai parlé d'un ange, je parlais d'un papillon. Georgiana a pris ça pour un signe de mort.

GEORGIANA HYSTERIQUE

CELINA DOWNS, femme de John Chienett, d'Ottawa, connaît le prisonnier à la barre. Hooper a pensionné chez elle, avec sa femme, vers 1887. Il paraissait très bon pour sa femme. Cette dernière a eu trois attaques d'hystérie pendant qu'elle a demeuré chez elle. Chaque fois, ça durait vingt minutes. Elle tombait sur le dos et écumait de la bouche. Elle avait les dents serrées au point qu'il était impossible de lui faire boire de l'eau.

Mme FRANK MARTIN, d'Ottawa, dit que l'accusé et sa femme ont pensionné chez elle. Pendant leur séjour là, l'accusé semblait avoir beaucoup soin de sa femme. Une fois elle a essayé d'empoisonner en avalant le contenu d'un encrier.

JOSEPH BAULCH, frère du beau-frère de l'accusé, le dernier témoin entendu avant l'ajournement, raconte qu'il a rencontré Hooper le matin de son arrivée à la gare de Port-Hope avec le cercueil de sa femme. Le corps a été enterré. Lorsque Hooper, après avoir entendu parler que le cadavre serait exhumé par ordre du coroner, s'est rendu à la tombe et a donné des ordres pour que la fosse fût ouverte, il a contremandé cet ordre et a ordonné au fossoyeur de cesser son travail.

Mme JOS MALO, belle-sœur de la défunte, produit deux lettres écrites de la main de Georgiana Leblanc.

Mme G. BAULCH jure que ces lettres sont de l'écriture de la défunte.

M. WILLIAM WEIR, président de la banque Villermar, est entendu comme expert en calligraphie, pour établir l'authenticité de la signature de Georgiana Leblanc, sur les documents produits.

PREUVE MEDICALE

Le Dr Fafard, de Montréal, dit qu'il a analysé les viscères d'un cadavre de chiens, qui lui ont été remis dans un état avancé de décomposition. On lui remit le sang, l'estomac et le cerveau. Dans chaque cas, l'analyse a révélé des traces d'acide prussique. Cette analyse a été faite avec le concours du professeur Pfister et les chiens dont les cadavres ont été soumis à cette expérience étaient morts depuis onze jours.

CONTRE-INTERROGATOIRE

Le Dr Fafard n'a pas fait l'autopsie des autres organes de ces chiens. Quand les cadavres ont été ouverts, seule l'odeur de la putréfaction a été sentie. Le témoin dit qu'après sa propre expérience, on retrouve l'acide prussique même dans les matières en putréfaction, quand celles-ci en contiennent.

Le Dr Ami, du collège McGill, a reçu le 29 décembre une bouteille d'acide prussique du Dr Cameron. Avec ce poison, il a empoisonné trois chiens que lui avait remis le Dr McEachran. Il ne peut dire exactement la quantité contenue dans les deux administrées à ces chiens. Les cadavres furent gardés durant onze jours dans un local où la température fut constamment tenue au-dessus du point de congélation. L'autopsie fut pratiquée le 9 janvier. L'odeur de l'acide prussique était perceptible dans le cerveau. Dans les deux cas, cet organe était congestionné et il y avait du sang dans le cœur. Le cerveau, l'estomac et le sang furent remis aux docteurs Fafard et Pfister.

Une semaine après la mort, le témoin a senti l'odeur de l'acide prussique en ouvrant la boîte contenant les cadavres. D'après ce que le Dr Ellis a dit de la méthode suivie pour faire l'analyse du cadavre de Mme Hooper, le témoin est convaincu que si le cadavre eût contenu de l'acide prussique en quantité raisonnable, ce poison aurait été découvert.

Il se peut que l'acide prussique ait pu s'évaporer dans le cas des chiens que dans celui de Mme Hooper. Il se met qu'il y a eu beaucoup de discussion quant à savoir si les expériences faites sur les animaux d'origine inférieure peuvent être appliquées aux animaux d'origine supérieure. Il n'a pas fait l'autopsie d'un cadavre d'animal qui a mort provenant de l'empoisonnement par l'acide prussique. Cependant, il se d'avis que les expériences qu'il a faites suppléent en quelque mesure à celles que l'on ne peut faire sur l'homme.

Le Dr JAMES C. CAMERON, du collège McGill, a fourni l'acide prussique au professeur Ami, assés à l'autopsie des cadavres de chiens constaté que l'odeur de l'acide prussique est indéniable.

Audience du 17 janvier.

Joseph Hooper, le premier témoin entendu, est le père de l'accusé. On lui montre une lettre, datée de Vaudreuil, le 19 septembre, qu'il déclare être de l'écriture de l'accusé, qui annonce à son père que sa femme est morte ; qu'elle a essayé à plusieurs reprises de se suicider et aussi qu'elle a voulu tuer sa mère et son frère ; le prisonnier dit qu'il laisse les détails de l'enterrement à son père. Ses tribulations sont terribles, dit-il ; mais il se fie à Dieu pour lui aider à les supporter. Le 20 septembre, le témoin n'était pas à Port-Hope et la lettre ne lui est parvenue que lors de son retour de l'exposition de Chicago, le 4 octobre.

M. Ward lui a dit d'aller chercher quelque chose dans la chambre du prisonnier. C'était une bouteille d'acide prussique. Il a senti la fiole, elle était pleine jusqu'au goulot. Dans un moment d'excitation, il a porté la fiole dans la cour et l'a brisée ; il avait peur à cause des enfants.

Le témoin est ensuite allé chez M. Ward. Ce dernier lui a demandé s'il avait trouvé la fiole. Il a répondu qu'il l'avait détruite. M. Ward lui a alors dit : "Mon Dieu, Hooper, pourqu'as-tu fait cela ? Tu as détruit la meilleure preuve que nous avions de l'innocence de ton fils."

CONTRE-INTERROGATOIRE

Le témoin dit qu'il était tellement peiné et excité dans le temps, qu'il ne se rappelle pas exactement les dates, mais il est sous l'impression que son fils était à Cobourg le jour qu'il a eu cet entretien avec M. Ward. C'est sa fille, Mme Baulch, qui est allée chercher la fiole. Le témoin répète qu'il était tellement excité qu'il a oublié les instructions de M. Ward et qu'il a détruit la fiole, parce qu'il craignait pour la vie des deux enfants de sa fille. Il ne se rappelle pas la date de l'arrestation de son fils.

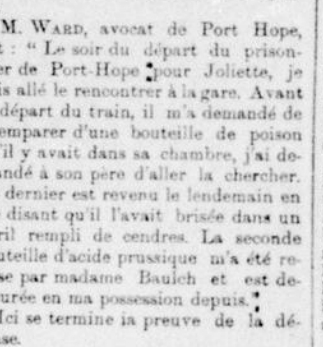
M. WARD lui a dit que la fiole contenait de l'acide prussique. M. Ward est allé souvent voir le prisonnier chez lui.

Mme BAULCH, rappelée, dit qu'elle croit que c'est le jour après l'arrestation de son frère, que son père lui a dit que le prisonnier avait une fiole d'acide prussique dans sa chambre. Le témoin l'a trouvée ; c'était une fiole carrée de couleur verte. Elle ne peut se souvenir s'il y avait une étiquette dessus. Le témoin dit qu'elle l'a remise à son père, qu'il a détruite. Une semaine environ après le témoin a trouvé une seconde fiole, qu'elle a remise sans tarder à M. Ward.

M. Greenshields produit la fiole et le témoin la reconnaît comme celle qu'elle a trouvée. C'est une fiole contenant un once de liquide sans étiquette.

M. WARD, avocat de Port Hope, dit : "Le soir du départ du prisonnier de Port-Hope pour Joliette, je suis allé le rencontrer à la gare. Avant le départ du train, il m'a demandé de m'emparer d'une bouteille de poison qu'il y avait dans sa chambre, j'ai demandé à son père d'aller la chercher. Ce dernier est revenu le lendemain en me disant qu'il l'avait brisée dans un baril rempli de cendres. La seconde bouteille d'acide prussique m'a été remise par madame Baulch et est demeurée en ma possession depuis."

Ici se termine la preuve de la défense.



AUGUSTE VAILLANT

Condamné à mort pour l'attentat du Palais Bourbon

LES EXAMENS DE DROIT

Les examens pour l'admission à l'étude et à la pratique de la profession légale ont eu lieu à Montréal ces jours derniers. Les examens ont été d'une extrême sévérité, surtout les examens pour l'admission à la pratique. Sur vingt-sept aspirants, huit seulement ont aujourd'hui avoués.

Malgré l'immense difficulté des questions soumises aux élèves, nous sommes heureux de constater que deux de nos amis sont arrivés à de très beaux résultats. Sur un maximum de 250 points, M. Aimé Geoffrin, fils de M. C. A. Geoffrin, l'éminent jurisconsulte, a conservé 189 points et M. J. A. Drouin est arrivé bon second, presque "ex-aequo", en décrochant facilement 188 points. M. Drouin est un élève du regretté M. Lafamme.

Grand succès aux nouveaux disciples de Thémis.

AVIS

Nous accorderons un an d'abonnement gratuit à toute personne qui nous enverra les numéros suivants du CULTIVATEUR pour l'année 1892 :

Numéro 1, du 10 décembre.

" 2, 17 "

" 4, 31 "

Le "News", de Toronto, dit que M. Clark Wallace affranchit avec le soutien de son département sa correspondance de grand maître des orangistes.

HONNEUR AU MERITE

M. Lafamme, recteur de l'Université-Laval à Québec, vient d'être élevé à la charge importante de protonotaire apostolique. Jamais honneur mieux gagné n'a été conféré à un dignitaire ecclésiastique au Canada. M. Lafamme est un savant, un modeste, un grand éducateur et un vrai prêtre.

Il eût pu être évêque, il a préféré rester à la tâche de l'enseignement noble et glorieux sacerdoce dont la grandeur fortifie et illumine cette âme d'élite.

La patrie, la race française ont besoin d'hommes de sa taille dans l'accomplissement de l'œuvre par excellence de l'instruction de la jeunesse.

M. Lafamme portera avec humilité, simplicité et dignité le titre de Monseigneur, qui est la juste récompense d'une vie toute de labeur et de vertus.

BULLETIN COMMERCIAL

Les derniers avis des Etats-Unis sont assez encourageants. Revenus de la traversée de leur voyage d'abord inspiré l'annonce du tarif Wilson, les manufacturiers reprennent leurs opérations. De presque toutes les parties des Etats-Unis, on annonce la réouverture de grands établissements fermés dans le cours de l'automne. L'argent, d'ailleurs, est plus commun, l'escompte plus facile depuis que la crise a fait sombrer les institutions monétaires dont la situation laissait à désirer. La liquidation a amené les affaires dans leur cours normal et la certitude qui existe aujourd'hui au sujet des modifications dans le tarif, permet d'opérer en toute connaissance de cause. On pourra peut-être avoir mieux que le projet de tarif dont le congrès est saisi, mais on est sûr de ne pas avoir pire.

C'est tout le contraire au Canada. L'indécision et le mutisme du gouvernement à l'égard des changements à opérer dans le tarif paralysent un peu l'industrie manufacturière et sont en grande partie la cause de la stagnation et de la gêne qui paralysent les affaires. Et l'ajournement de la convocation des Chambres n'est pas de nature à améliorer la position. A Montréal, l'agitation occasionnée par les élections municipales est aussi pour quelque chose dans la langueur qui caractérise les affaires.

La statistique des recettes des chemins de fer, qui est toujours un sûr indice de l'état des affaires, accuse un état de choses déplorables. Ainsi, pour le mois de décembre, les recettes du Grand Tronc accusent une diminution de \$78,338, comparativement à celles du même mois pour l'année 1892. Les recettes de la compagnie du Pacifique accusent aussi une diminution, quoique proportionnellement moindre.

LES STOCKS

Les stocks locaux subissent depuis quelque temps une dépression sensible. Ainsi le café, de Montréal, a baissé de 12 points depuis le commencement de décembre. Les chars à bœufs baissent aussi depuis quelques jours. Mais cette baisse est due à des causes accidentelles, notamment à la hausse que la ville va exiger de cette compagnie le pourcentage payable sur ses recettes et aux frais occasionnés par l'enlèvement de la neige, qui est tombée abondamment, durant quelque temps.

Il y a peu de point d'opérations sur le Richelieu et le Pacifique, quoique ressentant de la tendance générale à la baisse. Il ne se fait rien dans les stocks de banques, qui sont stationnaires et nullement recherchés. Vu l'incertitude à l'égard des changements dans le tarif, les stocks des compagnies industrielles inspirent des doutes qui paralysent les affaires sur ces valeurs.

MANUFACTURE

DE BILLARDS

ACCESSOIRES

Tableaux d'opérations : prix réduits et tous les accessoires sont en stock.

La compagnie vient de faire l'acquisition de la célèbre BANDE COLOMBIENNE. Ce COUSIN est approuvé et reconnu, sa supériorité est évidente.

AVIS : nous qui vendons maintenant leur billard, 88 rue St-André.

E. L. ETHIER & Co.,

88, RUE ST-ANDRE.

Montréal, 15 nov. 1893.—

RESTAURANT COMMERCIAL

Theo. Lanctot

PROPRIETAIRE

1612, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL

SUCCESSOR : No. 1761 rue Ste-Catherine.

— 600 —

Excellente LUNCH et DINNER à prix réduits. VINS, LIQUEURS et CHAMPAGNE de choix.

Les gens de la compagnie qui visitent la ville, sont également invités à venir visiter l'établissement.

M. THEO. LANCTOT,

où ils trouveront, au tout temps, complète satisfaction.

Salle de billard sous l'habile surveillance de M. FRANK LACHAPPELLE.

15 novembre 1893.—la

S. DAVIS & Sons sont les plus grands manufacturiers de cigares au Canada et ont mérité l'enviable réputation de maintenir la haute excellence de chacune de leurs marques.

"MUNGOS"

PROPRIETAIRES DES

NINE